

Troisieme essai sur la question proposée ; quel doit être l'esprit de la législation pour encourager l'agriculture

Autor(en): **Mniszech / Correvon**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Mémoires et observations recueillies par la Société Oeconomique de Berne**

Band (Jahr): **6 (1765)**

Heft 3

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-382628>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

I.

TROISIEME ESSAI

SUR LA

QUESTION PROPOSÉE

Par M. le COMTE MNISZECH

*Quel doit être l'esprit de la législation pour
encourager l'agriculture &c.*

Par M.^r SEIGNEUX de CORREVON,

*Membre hon. de la Soc. œconomique de
Berne, Président de la Soc. corresp.
de Lausanne.*

Ce mémoire a eu l'accessit.

1833

1833

1833

1833

1833

1833

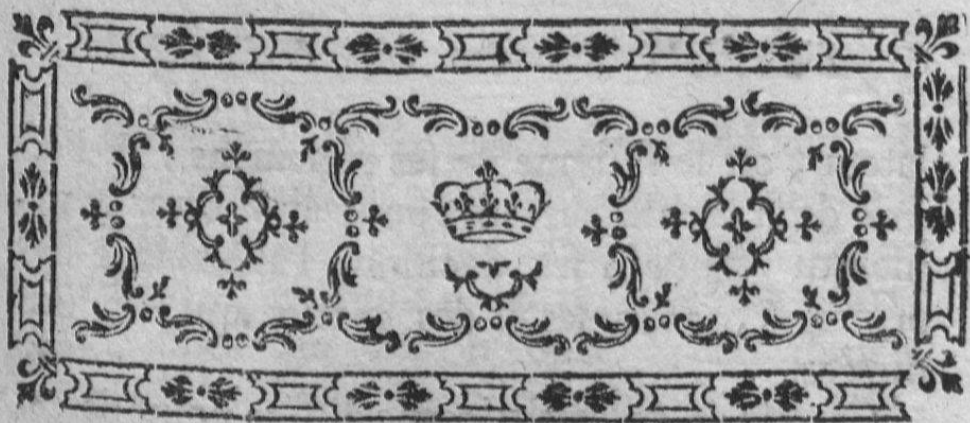
1833

1833

1833

1833

1833



ESSAI

SUR CETTE QUESTION:

Quel devrait être l'esprit de la législation pour encourager l'agriculture, & favoriser relativement à cet objet essentiel la population, les arts, les manufactures & le commerce ?

La législation n'est point ici celle qui a pour objet la conduite morale des hommes, qui se propose de contenir leurs penchans, & de reprimer leurs passions. Mais cette partie de l'autorité suprême qui tend au plus grand bonheur d'un peuple, en portant les vues sur tous ses besoins, en l'animant à tirer de sa terre tout ce qu'elle peut produire, & de sa propre industrie de quoi se passer autant que possible de celle des autres.

La législation fera ou l'autorité du légis-

lateur, ou le systême de ses réglemens ; & l'esprit de la législation fera, pour ainsi dire, le génie qui préside à ses décisions l'assemblage des principes, des vues & des motifs qui les ont dictées.

Cet esprit de législation ne diffère point de celui *des loix*, qui selon l'illustre MONTESQUIEU est la connoissance & l'application de tous les rapports qui doivent se trouver entre les loix & le physique du pais, sa situation & son climat, le goût & le génie de ses habitans, l'espece de bonheur dont il est susceptible, le degré de prospérité auquel il peut parvenir, & auquel il semble qu'il doit se borner.

Tous les réglemens de cette législation doivent tendre à ce que la nation qu'elle dirige se suffise à elle même pour être indépendante, & s'il est possible nécessaire à celles qui l'environnent, de façon à rendre respectable son alliance, & à ferrer d'autant mieux avec elles les nœuds d'une affection sociale.

Cette législation agit *extérieurement*, pour écarter des pais qu'elle gouverne, ce que la prudence, lui permet ou lui ordonne d'en éloigner ; & dans *l'intérieur*, pour y faire naître, animer & recompenser toute industrie louable, soit qu'elle ait pour objet le sol même, ou les matieres qui y croissent, industrie sans contredit la plus recommandable & la plus précieuse, soit qu'elle mette en œuvre des matieres étrangères, auxquelles elle donne un plus haut prix, & un cours dans l'étran-

ger : Mais une de ses plus belles fonctions, & en même tems des plus difficiles, est de tenir la balance égale, entre les besoins & les moïens d'y pourvoir; entre tous les ordres de personnes que ces besoins & ces moïens interressent; entre la cultivation & les arts, & par la même entre les divers ordres de cultivateurs, comme entre ceux-ci & les artisans; entre ceux qui achètent & ceux qui vendent; entre ceux qui consomment & ceux qui travaillent, mais sur tout en prévenant tout monopole, celui même qui se rend maître de l'industrie.

Les *loix* seules, quelques bonnes qu'elles puissent être, ne suffiroient pas sans les réglemens d'une police judicieuse, comme l'autorité paternelle seroit insuffisante pour le bonheur d'une famille, si elle n'étoit accompagnée d'attention & d'activité pour fournir à ses besoins. C'est déjà beaucoup à la vérité d'assurer le repos d'une société, en réglant la conduite de ceux qui en font partie, c'est déjà beaucoup d'y maintenir l'ordre par la justice & le calme, par la justesse de l'équilibre, mais il y manqueroit un point bien essentiel, si l'on n'avoit soin d'occuper utilement le loisir des hommes & de diriger leurs vuës de façon que ceux qui travaillent, en même tems qu'ils évitent l'écueil de l'oïveté, procurent aux autres & à eux mêmes l'abondance & les aises de la vie.

Il y a chez divers peuples libres ou privilé-

giés une législation municipale qui loin de déroger aux vues de la législation supérieure, ne fait que veiller de plus près dans son district à l'exécution de ses réglemens, & menuise pour ainsi dire les détails dans lesquels cette première législation ne peut entrer, quelquesfois elle limite la liberté que donne la police générale, & se gêne elle même pour son propre bien.

Mais dans le sujet que nous avons à traiter, il s'agit évidemment de la haute législation, elle seule peut appuyer efficacement les vues importantes que l'on s'y propose. Considérons en d'abord les objets, pour déterminer ensuite avec plus de connoissance quel doit en être l'esprit. La question nous les présente dans leur enchainure, & dans l'ordre qui doit nous guider.

Parcourons cette chaîne d'un œuil rapide, pour sentir d'abord l'union des objets qui la composent, après quoi nous aurons d'autant plus de facilité à l'approfondir.

L'AGRICULTURE fait naître toutes les matières nécessaires & indispensables à nos besoins, en y comprenant les produits des animaux qui fournissent à l'homme la nourriture, l'habillement & la couverture, & à ses terres les engrais par lesquels on ranime des sols épuisés.

La POPULATION donne des bras nerveux à la terre & des mains industrieuses à tous les arts, elle fournit dans le nombre des sujets, des gé-

nies capables de diverses vuës & tournés par la même à des objets différens ; les uns propres à former des plans , d'autres qui semblent faits pour en diriger ou pour en perfectionner l'exécution.

Les ARTS en général, en éveillant l'industrie, annoblissent la matière, la tournent à mille usages différens, ou lui donnent un prix qui lui est d'ordinaire très supérieur.

Les MANUFACTURES qui embrassent les arts les plus utiles, après celui qui nous fait vivre, & par là même les besoins les plus réels & les plus pressans ; les riches établissemens sans lesquels le commerce languiroit, appellent les hommes, parce qu'ils donnent les secours & l'opulence ; & c'est ainsi que les manufactures rendent si précieux à l'Etat ceux qui les fondent & les habiles Ministres qui les soutiennent.

Le COMMERCE écoule tous les produits de la nature & des arts ; il fait circuler sans interruption, les biens & les agrémens que l'industrie a fait naître.

Ces objets sont tellement liés ensemble, qu'il n'est aucun Etat qui pût se passer en entier d'une seule de ces branches, toutes cependant relatives & subordonnées à l'agriculture, comme leur mère nourricière ; ce sont ces rapports, ces gradations & cette subordination que le simple exposé de la question fait sentir. L'agriculture, objet capital auquel tous les autres doivent se rapporter & prêter secours. *La population, les arts, les*

manufactures & le commerce, autres objets intéressants, mais subsidiaires & subordonnés au premier, qu'une sage législation doit favoriser comme des canaux indispensables pour en répandre les fruits. Lorsque ces divers objets sont favorisés au point où ils méritent de l'être, ils joignent l'utile & l'agréable au nécessaire & ils opèrent dans l'Etat par une heureuse circulation, la plus grande prospérité, dont la position le rend susceptible.

Quel ouvrage & de quelle importance que celui de la législation pour assortir & remplir complètement ces divers buts ! Porter au plus haut point auquel il soit possible le lustre & la faveur du premier des arts ; Procurer au pais que cette législation gouverne tous les arts nécessaires & quelques uns des arts agréables, dans la juste proportion qui leur convient relativement au local, aux mœurs de ses habitans, ou aux vus sages de les corriger. Fortifier un genre sans épuiser l'autre. Donner une faveur impartiale à tous, selon le degré d'utilité que chacun d'eux apporte aux citoyens d'une ville, aux habitans d'une province, à la nation entière. Faire en sorte que les matières du lieu soient travaillées, que celles de l'étranger n'y viennent que pour être ouvrées & qu'elles entrent toutes dans le commerce. Que le peuple abonde à proportion de l'industrie, & sur tout que l'agriculteur qui nourrit l'artisan, le fabricant, le commerçant, le soldat, le Magistrat, le Souverain, soit lui même

à l'aïse par une consommation facile ou par une exportation avantageuse. Ces objets rapprochés & tous dignes de la plus sérieuse attention nous offrent un canevas léger de ce qu'une bonne législation a de grand & d'intéressant à opérer. Pour le bien sentir, il ne faudroit que produire une législation vigilante, philosophe & toujours active, il suffiroit presque de la voir agir dans *Salente*, inspirée par Minerve (a) c'est-à-dire, par la sagesse.

Prouvons d'abord que l'*agriculture* doit être protégée & encouragée pour elle même, & recherchons ensuite comment la *population*, les *arts*, les *manufactures* & le *commerce* doivent être favorisés relativement à l'*agriculture*, c'est-à-dire, en vue de la rendre plus florissante.

I. P A R T I E,

Que l'agriculture doit être encouragée & favorisée pour elle même.

L'*agriculture* est incontestablement la base de tous les établissemens, le premier & le plus essentiel de tous; puis qu'aucun ne fauroit prospérer que celui-là n'ait précédé & assuré la subsistence, l'abondance & le bon marché à tous les autres. L'*agriculture* doit précéder la *population*; comme le festin doit précéder l'arrivée des convives. Elle doit précéder les

(a) Telem. Part. III.

arts & les manufactures comme la nourriture doit précéder le travail, parce que la disette ou la cherté mettroit un trop haut prix à l'ouvrage. Elle doit précéder *le commerce*, parce que la circulation ne peut avoir lieu, dès que l'obstruction est dans le principe, ou dans les premières voies, parceque le commerce ne fauroit prospérer, lorsque ces opérations ne se font pas dans le sein de l'abondance, qui allège les entretiens, les salaires & les dépenses de toute espee.

SULLY, pour faire fleurir la France, ne vouloit que des laboureurs & des pastres. L'une de ses maximes favorites étoit que le labour & le pâturage étoient les deux mammelles de l'Etat. Il regardoit l'agriculture comme la base de sa puissance, l'appui de sa grandeur, la source du bonheur public.

La valeur respective des Provinces se mesure sur l'abondance de ses productions; & si l'on a dit éloquemment que *c'est dans les champs couverts d'épies que germe la victoire* (*), on dira avec plus de vérité & de certitude encore, que c'est dans ces champs fortunés que germe l'industrie la mère des arts.

SULLY qui avec l'ame d'un citoyen, portoit l'ame d'un philosophe, préféroit le *produit attaché au sol*, qui ne peut-être facilement envahi, aux conquêtes qui excitent le ressentiment & la jalousie. Il donnoit sa première attention au produit qui assure la liberté d'un

(*) Eloge du Sully.

peuple, qui met les étrangers dans une sorte de dépendance, comme le besoin de ce premier nécessaire met dans la dépendance de l'étranger, lorsque cet étranger peut le fournir, ou le refuser. Ce produit de la terre ne peut en être distrait qu'au profit de ses habitans par un trafic plus avantageux; au lieu que le produit des arts & des manufactures peut-être enlevé par l'artifice des rivaux & passer avec les artistes dans tous les pais du monde.

Dès qu'il est reconnu que l'agriculture est le premier des arts, parce qu'il a pour objet les matières du premier besoin, le premier office d'une bonne législation fera de lui donner toute l'attention, la protection & la faveur dont il est digne par sa nature & par son influence sur tout le reste.

La science du Gouvernement économique, dit un auteur éclairé (M. THOMAS) est proprement la science de l'Etat: l'administration des finances n'en est que le mécanisme, ou l'ordre à mettre dans la conservation des biens que la science économique a produit. C'est celle-ci qui pénètre à la source des richesses, c'est elle, qui les fait naître, qui les augmente, qui en dirige les progrès, qui les distribue.

1°. Le labourage, ce premier emploi des hommes, étant reconnu le fondement de tous les autres, les laboureurs formeront une classe bien précieuse, & qui devrait être par là même bien privilégiée. Les grands doivent penser qu'ils ne peuvent se passer du labourer, au

lieu que le laboureur pourroit subsister fans eux. Cela étant ,l'humanité & l'intérêt général concourent à faire sentir la nécessité de veiller à leur conservation. Cependant convenons ici, & nous le répéterons peut-être lorsqu'il s'agira de la population , que dans presque tous les pais du monde, on n'y est point assés attentif. Que d'enfans & de femmes enceintes périssent faute de sages femmes , expérimentées & instruites de leur métier. Combien de pères & de méres de familles , de jeunes gens robustes, ou meurent faute de secours éclairés de la médecine , ou tombent dans une langueur à la suite d'une maladie , dont il auroit été facile de les tirer s'ils eussent été secourus à tems ! Combien d'autres demeurent estropiés , faute de chirurgien , capable de faire bien une réduction ou d'opérer en des cas tant soit peu hors du courant ! Combien d'hommes n'emporte pas à la campagne une épidémie , avant que l'on y oppose des remédes salutaires. On s'est plaint en divers pais que l'on ne faisoit pas pour l'humanité les efforts que l'on faisoit pour arrêter les progrès d'une épidémie d'animaux.

2°. La première marque de protection ou de faveur que la législation peut donner à l'agriculture est de mettre en honneur & en crédit ce bel art. Sans imiter servilement les *Chinois*, fans labourer de ses propres mains , comme l'Empereur de ce vaste Etat , fans créer des mandarins de l'ordre du peuple , le chef

d'un Etat peut animer par des moïens efficaces le goût de la vie champêtre , récompenser les travaux & l'application de ceux qui s'y vouent & qui s'y emploient avec succès.

3°. On protégera *l'art de l'agriculture* , en favorisant tout ce qui peut en étendre les connoissances , en réhausser le goût , en exciter la pratique , en faciliter les progrès , soit par l'éducation domestique , par les écoles , ou les exercices académiques & par des livres. Des compagnies mêlées de philosophes & de praticiens , des bureaux établis pour écouter , animer & récompenser toutes les entreprises propres à faire naître , ou à perfectionner quelque branche relative à l'agriculture , quelque citoyens zélés , répandus dans les différents districts , pour veiller à ce qui se fait , & à ce qui se pourroit faire de mieux encore , pour présider en quelque sorte aux essais que feroient en divers genres les particuliers , & en rendre compte aux bureaux ou aux compagnies formées pour ces objets. Tout ce que je viens de présenter fort en racourci , fera sentir deux vérités ; l'une que la bonne volonté des individus éclairés & laborieux , doit être le premier mobile d'un pareil ouvrage ; l'autre que cette bonne volonté seroit presque infructueuse si elle n'étoit aidée & secourue par une sage législation.

4°. Si l'on avoit *des écoles pratiques* dans lesquelles des maîtres bien choisis & dirigés par des livres simples & judicieux pussent exercer

la jeunesse sur quelques terrains incultes, mais susceptibles de bonification ; on s'apercevrait bientôt combien des terres sauvages & négligées peuvent changer de nature en de bonnes mains ; ces légers essais prouveroient à l'œil, quoi qu'en petit, les grands avantages des défrichemens ; le succès en inspireroit le goût aux communautés, aux seigneurs & à tous ceux qui ont de vastes terrains en friche ou seulement négligés.

5°. La matière des défrichemens a déjà été mise dans le plus grand jour, & présentée comme l'une des mines les plus riches à découvrir, mine capable de peupler & d'enrichir un Etat ; au lieu que celles du *Méxique* & du *Pérou* n'ont fait que le dépeupler & en corrompre les mœurs. Aussi le grand SULLY, ce ministre d'une profonde intelligence, n'hésita point de proposer des récompenses à ceux qui mettroient en valeur des terrains incultes. Si les premières richesses sont des terres fertiles, ses richesses restent pour ainsi dire dans la mine tant qu'il reste des terres en friche ou mal cultivées. C'est sur ce point que la sage législation doit se montrer à propos, non avec un visage d'autorité, comme pouvant gêner la liberté, disposer du patrimoine, ou de la peine des sujets ; mais avec cet air gracieux & paternel qui fléchit si aisément la volonté la plus affermie, en lui montrant des avantages & en lui offrant des moyens & des facilités pour les acquérir.

Un des grands malheurs de l'humanité est d'être entraînée par l'habitude. Il est bien difficile de regarder comme un mal ce qu'on a vu de tout tems ; que de choses excellentes on ne fait point par ce qu'on ne les a jamais faites (a). C'est par des *cordeaux d'humanité* qu'il faut entraîner les esprits pour vaincre ce foible du commun peuple (b), par tout où les friches, les bruières, les pâturages ont de légitimes propriétaires, ils doivent en avoir la libre disposition, une législation également juste & prudente ne pourroit & ne voudroit contraindre la volonté : mais elle peut l'éclairer par des représentations & la gagner par des encouragemens ; par des franchises de dixmes, de lauds & de censés pendant un nombre d'années ; des secours à ceux qui bâtiroient sur ces nouveaux terrains pour les mettre en valeur, quelque prêt à bas intérêt ou même sans intérêt pour soutenir les premiers travaux ; l'exemple des communautés qui ont considérablement amélioré leur sort par de tels changemens ; l'augmentation de rente que leur procure la simple cloture des fonds d'une bonne qualité, des récompenses à quiconque établiroit un nouvanu domaine, un prix à celui qui mettra sur pied une nouvelle charrue, un nou-

(a) Eloge du Duc de Sully par M. Thomas.

(b) Voyés le Mandat imprimé de L. L. E. E. de Fribourg du mois de Mars 1764.

veau bois de tant d'arpents, là où les bois manquent & ces moïens & d'autres encore qui se modifieront avec les circonstances *applaniroient insensiblement les difficultés.*

6°. Quoi qu'à tout prendre il fût plus avantageux que les terres quelconques possédées par des communautés passassent à des particuliers, qui sont beaucoup mieux en état de les cultiver; ce qui pourroit se faire par des accensemens, ou par des aliénations, lors qu'une communauté pourroit à peu de frais fermer un terrain naturellement fertile, y introduire de bonnes eaux & l'affermir pour en tirer une rente; elle rempliroit également les vuës que l'on se propose. Il n'y auroit que ceux dont l'apreté, l'inégalité, ne pourroit être surmontée ou aplanië que par des travaux & des dépenses considérables, qui dussent nécessairement changer de main, pour le plus grand profit de la communauté: mais elle ne devroit y être portée que par des conseils, des invitations & des encouragemens.

7°. Une excellente pratique introduite à Zurich, par une compagnie établie depuis peu d'années, sous le nom d'*amateurs ou scrutateurs de la nature* *, est de publier un an à l'avance des questions rurales, sur lesquelles les cultivateurs les plus éclairés, de l'ordre du

(*) Cette Compagnie ou Société porte le titre de *Natur vorber Gesellschaft.*

peuple, sont invités à réfléchir, & à fournir par écrit leurs réflexions, qu'ils doivent remettre au secrétaire deux mois avant l'assemblée solennelle, qui doit prononcer sur le mérite de leur travail. Ce n'est pas tout; ces mêmes agriculteurs (l'élite sans doute des paisans du canton) reçus & placés honorablement dans cette assemblée, sont invités à défendre ou à éclaircir entr'eux ce qu'ils ont pensé; le secrétaire en recueille le résultat, après quoi (le pour & le contre oui) le président selon le délibéré de la compagnie, distribue à ceux qui ont le mieux réussi les prix statués avec des éloges & des remerciemens à tous. Bientôt après on fait imprimer le précis de ce qui s'est passé, les noms des paisans qui ont reçu ces marques d'honneur & les questions nouvelles qui leur sont proposées pour l'année suivante. On n'aura pas de peine à comprendre combien ce sage & patriotique institut enflamme les esprits du désir de bien faire, d'acquérir des connoissances, de se rendre utiles à la patrie; quelle émulation & quelle harmonie elle répand entre les divers ordres de citoyens! Ce mélange de magistrats, d'ecclésiastiques, de philosophes & de simples cultivateurs ne présentant d'autre autorité que celle de la raison & de l'intérêt commun, est peut-être le meilleur remède qu'on ait jamais employé, d'un côté pour guérir le peuple des préventions qui l'attachent aux pratiques même abusives & superstitieuses de ses peres; & de l'autre le meilleur moyen

pour mettre les personnes d'un ordre supérieur dans le cas de tirer tout le parti possible du simple bon sens du peuple , & de faire goûter aux paifans les plus prévenus , leurs vuës & leurs principes fans aucune violence.

8°. Les communautés , furtout celles des villages , ont presque toutes de vastes terrains communs , qu'elles font hors d'état de bonifier par elles mêmes en entreprennant des ouvrages qui demandent beaucoup de conduite , de travaux suivis & de dépenses. Ces entreprises demandent des particuliers riches , ou très capables , qui s'y vouent tout entier. Or je dis , que par tout , fans toucher , ni déroger aux droits des communautés , où des particuliers de ce caractère prendroient à cœur de former par des défrichemens nouveaux & dispendieux , de nouvelles terres labourables , entreprendroient d'établir de nouvelles prairies , d'amener dans une plaine sèche un ruisseau , ou les eaux bien-faisantes d'une rivière éloignée ; de mettre en valeur de vastes bruières ; d'établir des bois de haute futaie en des lieux où les bois manquent ; par tout où l'on voudroit dessécher un marais & contribuer par-là à la fécondité & à la salubrité d'un district , une législation attentive gagneroit beaucoup , ou procureroit un très grand bien en facilitant les moiens d'y réussir , par des avances , des privilèges , ou des encouragemens.

10°. Le droit de parcours dans certains prés & en général dans les campagnes de bleds affu-

jetties au pâturage après la récolte, a de grands inconvéniens; cette facheuse servitude met des entraves & un obstacle presque invincible à la liberté des arrangemens qu'exige une bonne économie & continuera à la rendre languissante & imparfaite jusqu'à ce qu'on l'en ait totalement affranchie par les passations à clos, ou par la permission de fermer *les fins* ou grand mas de terre; avec défense d'y mettre pâturer le bétail, si ce n'est chacun sur son terrain propre & particulier. Ce moien ou celui des cantonnemens fera le seul correctif des domaines qui ont trop peu de prés, à proportion de leurs champs; par là on fera sûr d'augmenter tout d'un coup les grains, le fourage & le bétail.

10°. Les mas d'une trop grande étendue sont évidemment sujets à être négligés & mal cultivés. Cent arpents partagés entre dix propriétaires rendront peut être le double qu'au paravant; par ce qu'ils auront dix cultivateurs au lieu d'un; plus de bras, plus de culture, plus de bétail & par là même plus d'engrais. Le seul exemple du Romain qui après avoir donné les deux tiers de son fond en dot à ses deux filles, retiroit autant du tiers qu'il s'étoit réservé, suffiroit, quand même nous n'aurions pas des preuves à peu près pareilles continuellement sous nos yeux. Ainsi comme la subdivision des grands domaines ou des grandes pièces de terre doit nécessairement augmenter le nombre d'hommes & le produit des fonds

qu'ils cultivent, tout seigneur de fief, & en général tout ce qui représente la législation fera un très grand bien, en facilitant le partage, & en profitera pour son propre compte. Cela étant, c'étoit une faute ou une erreur sensible de nos peres, lors qu'en abergeant, ou donnant à censé des terrains incultes, souvent assés vastes, ils avoient coûtume de mettre entre les clauses essentielles, celle de ne pouvoir diviser le fond.

11°. Dans tout pais où le cultivateur ne verra pas un retour raisonnable de ses avances il rallentira ses dépenses & ses travaux; il s'intéressera moins à sa culture, qui dès lors diminuera & avec elle tout ce que cette culture soutient. Si le laboureur ne jouit pas de l'aïsansce, il ne la procurera pas aux autres; sa misere ne produira jamais l'abondance, ni aucune espece de prospérité; & il ne sauroit se dégouter de son art, sans priver quelqu'un d'une partie de son nécessaire. Pour qu'il soit à l'aïse, il faut que la vente de ses grains soit avantageuse, & pour qu'elle soit avantageuse, il faut qu'elle soit aussi libre qu'il est possible. » On ne sauroit trop répéter (dit l'auteur de l'éloge de M. de SULLY) que l'abondance fut l'heureux effet de la liberté des grains; par là, du tems de SULLY, la France devint le grenier de l'Europe; elle jouit de cet avantage sous les régnes de Henri IV. de Louis XIII. & dans les premiers tems de Louis XIV. & l'on assure que le riche produit des grains,

qui alors étoient à un prix affés haut est
 diminué aujourd'hui des $\frac{2}{3}$ " La raison
 qu'on en rend, est qu'en 1661. M. Colbert
 pour favoriser les manufactures fit défendre
 l'exportation des grains pour que la subsistan-
 ce des ouvriers étant à bas prix, la fabrication
 & la main d'œuvre se trouvassent moins cheres
 que chez l'étranger. Le prix des grains qui
 avoit été souvent à 25. L. tomba à 7. 8. 9.
 ou 10. livres. Bientôt la culture diminua.
 Dans les mauvaises années la valeur des pro-
 ductions n'égaloit pas la dépense. On prit
 donc le parti de les abandonner; peu à peu
 les campagnes ont dépéri; & la France qui
 produisoit 70 millions de septiers de bleds en
 produit à peine 40 millions aujourd'hui (1).

L'Angleterre qui jusqu'au milieu du siècle
 passé recevoit dans ses ports & sur ses marchés
 une quantité très considérable de bleds de
 France, changea bien de face, desqu'elle eut
 converti des communes incultes & des pâtura-
 ges arides en champs fertiles ou en prairies;
 mais surtout depuis qu'en l'année 1689. épo-
 que des riches moissons d'Angleterre, le prix
 de l'exportation des grains fut institué à raison
 de 5 schellings par quarter (2) de froment,

(1) Remarques sur les avantages & les defavan-
 tages de la France & de la grande Bretagne par rapport
 au commerce &c.

(2) Le Quarter fait le $\frac{1}{5}$ d'un tonneau, ou 24
 boisseaux de Paris.

jusqu'à 2 schel. 6 den. pour le gruau d'avoine, payable quand l'exportation est faite par un vaisseau Anglois, dont l'équipage est les deux tiers national. Il est inconcevable de quelle prospérité cette sage & hardie délibération a été la source. Malgré les craintes qu'eurent alors les manufacturiers & les commerçans, du rencherissement des grains sur les marchés, qui devoit entraîner celui de la main d'œuvre; il a été prouvé que dans le cours de 64 années qui s'étoient écoulées depuis 1689. à 1752. le prix du froment avoit diminué de 8 sch. 2 den. par *quarter*, ce qui ne peut-être attribué qu'à l'accroissement de la culture, animée & encouragée par la gratification, outre que tandis qu'elle coûtoit de 2. à 300 milles livres sterlings annuellement, ce sacrifice valoit à l'Angleterre, un million, cinq cent mille livres sterlings dans le même terme. L'on sentit quel effet prodigieux à dû opérer cette émulation, puis qu'au lieu d'acheter des grains, comme elle y étoit forcée jusques vers le milieu du XVI. siècle, elle s'est mise en état de vendre les trois quarts de ses récoltes sans risque de se dégarnir. Cette culture augmentée, aiant accru d'ailleurs son bétail, ses engrais, sa population, sa marine & les richesses de son commerce. Ce parallèle de l'état de la France abimée par la défense de l'exportation, avec celui de l'Angleterre, qui date sa grandeur du jour qu'elle y attachat un prix, semble décider en faveur de la liberté & de ce commerce

de grains & y conduire la législation ; quoi qu'on ne puisse disconvenir qu'il n'y ait de grandes différences à mettre entre une isle puissante que sa marine met à portée de tous les pays, & les Etats privés de ce grand secours, placés fort avant dans les terres & d'ailleurs entourés de pays qui produisent des grains en abondance, dont ils font commerce. Mais dans cette position même (certainement moins avantageuse) il est toujours un principe incontestable ; c'est qu'on ne réussira jamais à animer l'agriculture, sans lui assurer un heureux débit, & que si l'on ne peut espérer de le trouver par la liberté de l'exportation, il faut le chercher dans le nombre des consommateurs. *Ou exporter, ou consommer* ; on ne sauroit contester la vérité de cette maxime ; l'alternative est indispensable. Il faut ou une liberté sans entraves, ou une consommation assurée dans l'intérieur par un nombre d'habitans proportionné aux moyens de les nourrir. Sans cela les cultivateurs diront toujours, tant que nous n'aurons pas l'une ou l'autre de ces ressources, à quoi bon augmenter la fatigue de nos travaux ? Gardons nous bien d'étendre nôtre culture ; des récoltes plus abondantes ne feroient que nous accabler, avilir le prix de nos grains & augmenter nos avances sans espoir de les recouvrer. Quelqu'un a dit, *qu'arrêter l'exportation des draps, c'étoit bruler les métiers des manufactures.* Qu'on suive cette idée dans les autres genres ; Voilà deux grandes considérations que la lé-

gislation des pais situés en terre ferme, & éloignés des mers est appellée a mettre en balance; *la crainte d'une disette* dans les mauvaises années avec *la crainte d'une abondance sans débouchement*, ou sans une profitable consommation. A la verité, on calme la première, en soutenant par des preuves de fait, que la disette est infiniment plus rare dans les pais où la liberté du commerce des grains soutient & encourage l'agriculture. On allégué pour exemple qu'en 1709. le septier de bled valoit en France 100 livres tandis qu'il ne valoit en Angleterre que 43 livres, c. a. d. le double du prix ordinaire de ce tems là. Que dans la disette de 1693. à 1694. le bled coûtoit moins en Angleterre qu'en France, quoi que l'exportation n'y fût établie que depuis 3. à 4. années.

Quant à la crainte d'augmenter les grains ou d'en avilir le prix au préjudice du laboureur, la législation a ces deux ressources; l'une de resserrer l'entrée des grains étrangers, à mesure que la bonne culture augmente ses productions; l'autre d'accroître sa population par les divers moiens qu'on indiquera.

Avant de quitter cet article, faisons sentir la différence de deux genres d'exportation qu'on pourroit confondre; celle des choses qui ne peuvent donner ou recevoir aucune valeur nouvelle par le travail, telles que les grains, & celles des matieres qui peuvent être manufacturées. Ainsi sous le regne de la Reine

Elisabeth, l'exportation des laines fut défendue; dès lors les manufactures & les arts augmentèrent le nombre d'hommes comme l'exportation des grains permise augmenta aussi le nombre des hommes, par les profits immenses qu'elle ouvrit à la culture. Il est donc clair qu'entre les choses qui croissent dans le même pays, les matières brutes qui peuvent être élaborées doivent y être retenues, jusqu'à ce qu'elles aient acquis par le travail de ses habitans, toute la valeur dont elles sont susceptibles; tandis que celles qui ne peuvent recevoir ce genre d'élaboration & cette augmentation de prix doivent être exportées ou employées le plutôt, & le plus à propos qu'il sera possible pour convertir en argent ou en d'autres valeurs utiles l'excédant de la consommation nécessaire & travaillée à nouveaux frais à se procurer de nouveaux produits.

12. Le monopole en général est un des fléaux du commerce & doit être moins toléré encore dans le commerce des grains que dans tout autre, par le mal que peut faire souffrir à un grand nombre d'hommes l'avarice & l'avidité d'un seul. Aussi est-il punissable dans les cas, où sans qu'un pays manque de grains, il fait éprouver les maux ou les craintes d'une disette; une sage législation ne néglige rien pour le prévenir ou pour rompre cet odieux monopole, dès qu'il est formé. Je ne fais si dans aucun cas il pourroit être favorable à l'agriculture; mais il est incontestable que ce

ne fera jamais un moien légitime de la fervir & de l'avancer. Outre que ce n'est point d'ordinaire les agriculteurs qui l'exercent, puis que tout au plus, si quelqu'un d'eux étoit assez grand terrain pour former des greniers considérables & qu'il n'accumulât que ses récoltes, ce ne pourroit être un monopole qu'autant qu'il y joindroit les grains qu'il auroit accaparés de petits agriculteurs. En ce cas il leur feroit un tort éminent, en les mettant dans la nécessité de racheter pour leur besoin, de ces grains à plus haut prix: Mais ce font pour l'ordinaire des gens d'un autre ordre qui font ce négoce illicite, en achetant des cultivateurs qui sont obligés de vendre à bas prix, pour attendre ou faire naître autant qu'il leur est possible l'extrême nécessité dont ils abusent toujours.

Les Souverains préviennent ces extrémités si affligeantes pour leurs sujets, en formant paternellement des greniers publics, ou des magasins d'Etat qui favorisent le laboureur en ne s'ouvrant qu'à propos, pour dissiper des terreurs souvent paniques, ou pour aller au devant des besoins réels, lorsque le prix commun des marchés passe le milieu que l'Etat juge convenable à tous. Mais ces établissemens dégénèrent entièrement ou plutôt se dénaturerent, lorsqu'au lieu de remplir ces magasins du superflu des années abondantes, on accapare annuellement au nom du Prince le produit des terres, & bien plus encore en ob-

ligeant les fujets à le vendre à ses intendants, au prix qu'il leur a plu d'y fixer, ce qui les empêche de tirer aucun parti tant soit peu avantageux de leurs récoltes, soit en choisissant librement le tems de la vente, soit en négociant ailleurs avec liberté. C'est la conduite que tiennent les administrateurs des revenus du Pape dans la chambre Apostolique, & qui est cause de la décadence totale de l'agriculture dans l'Etat de l'Eglise & du découragement entier des cultivateurs, malgré la fécondité du sol, comme l'observe M. *Adisson dans son voyage d'Italie*, écrit avec autant de lumière & de vérité, que de jugement. Cet article fait bien sentir qu'entre tous les monopoles, il ne faudroit y en avoir de plus injuste & de plus contraire à la saine politique, puis qu'au lieu de tendre à secourir le peuple dans sa misere, ou par des adouciffemens de prix ou par des largesses, il ne bute qu'à aggraver son tort en lui revendant chèrement ce qu'on l'à forcé d'abandonner à vil prix.

A considérer les greniers publics formés par les Souverains, ou par les villes ou communautés sous leur face ordinaire, on ne peut les envisager que comme des précautions gracieuses contre les craintes & les malheurs d'une disette réelle, néanmoins les Anglois qui remontent volontiers à la source & au principe des choses paroissent négliger absolument de tels moïens. « Laissons, disent-ils, aux autres nations l'inquiétude sur les moïens d'éviter

„ la famine & ces excessives & subites diffé-
 „ rences dans le prix des bleds, toujours causées
 „ par la crainte plutôt que par la réalité de
 „ la disette... En place de nombreux & vas-
 „ tes gréniers de ressources & de prévoiance,
 „ nous avons de vastes plaines enfemencées...
 „ Nos récoltes sont devenues sans bornes,
 „ dès que nos laboureurs ont été sûrs d'une
 „ consommation certaine au-dehors & au-de-
 „ dans. C'est là une mine nouvelle plus pré-
 „ cieuse & plus vraie que celle de l'Amérique
 (1.) Ce système a certainement de la grandeur
 & une exacte réalité pour l'Angleterre. Un
 pays de 40. millions d'acres dont le tiers étoit
 en communes, que l'on ne cesse de mettre
 en valeur & dont la partie défrichée a doublé
 de revenus: une isle opulente qui peut à cha-
 que instant faire voler une multitude de vais-
 seaux pour exporter son superflu & rapporter
 tout ce qui lui est nécessaire. Un tel Etat peut
 difficilement être imité dans la conduite qu'il
 tient & dans les principes qu'il adopte rela-
 tivement à une si florissante situation. C'est à
 chaque Etat à mesurer sa législation & en par-
 ticulier ses loix rurales sur les circonstances
 qui lui sont propres. Cependant & les ma-
 ximes de l'Angleterre & les succès prodigieux
 de sa politique sont une excellente leçon pour
 les autres peuples en leur prouvant par la plus
 heureuse des expériences, que l'abondance aug-

(1.) Nickols.

mentée par la culture est le plus riche & le moins perilleux de tous les gréniers : Que l'agriculture doit être encouragée & favorisée pour elle même ; & que l'office le plus noble de la législation à cet égard, est de donner sa première attention & sa première faveur aux moïens d'assurer l'abondance de ce premier nécessaire, qui dans la position privilégiée, où la Suisse notre chere patrie se trouve, peut affermir son indépendance & son repos ; augmenter sa population & par là même ses forces & son crédit ; accroître enfin sa prospérité par les richesses de l'industrie dont l'agriculture est sans contredit le premier mobile.

II. P O I N T.

De la population relativement à l'agriculture.

Un Etat est estimé puissant à raison du nombre d'hommes qu'il possède ; sur tout si pour le maintien de sa liberté dans l'intérieur il est appelé à donner du secours à ses voisins en cas d'attaque, ou, pour le maintien de son lustre & de son crédit au dehors, de donner des troupes réglées à la solde des Princes étrangers en vertu de ses alliances : dans une telle position, ce qui fera la puissance de l'Etat fera une proportion convenable entre le nombre de ceux qui cultivent les terres, de ceux

qui manufacturent leurs divers produits & de ceux qui les défendent. Comme ce qui en fera la force réelle, est le bon usage de la terre, la distribution bien entendue des hommes à la ville & à la campagne; celle de tous les emplois de la société, la repartition des travaux dans chaque classe, de même que des fruits & des utilités qui en résultent.

Quoi que cette proportion dépende d'une infinité de combinaisons & puisse être altérée par un grand nombre de cas fortuits, c'est de leur arrangement & de leur liaison entr'elles que la sage politique compose un système pour ne pas y laisser introduire des désordres, dont un seul pourroit influencer sur les sources de la vie & de la félicité publique.

Un pais peut contenir plus d'habitans qu'il n'en peut nourrir & emploier avec les productions de son crû; „ mais un peuple qui ne „ tient pas de lui même, au moins les choses nécessaires à la vie, tout puissant qu'il „ soit, n'a qu'une puissance mal assurée, précaire & que le tems reduira à la valeur de „ ses terres.

Nous avons vû ci-devant que *la population* est subordonnée à *l'agriculture*, si elle ne peut la précéder sans péril, elle doit au moins la suivre de près. Elle lui est également nécessaire pour la seconder par les travaux & pour la récompenser par les profits que lui procure la consommation. A mesure que l'on défriche, ou que l'on se propose de défricher, il faut augmenter

augmenter le nombre des cultivateurs ; sans quoi, ou l'ouvrage se ralentiroit, ou il se feroit à un prix qui en absorberoit les profits.

Si les ouvrages ne peuvent se faire par les habitans du lieu, il faut nécessairement qu'il vienne des ouvriers des autres parties du pais ou de l'étranger. Dans le premier cas, à moins que ce ne soit pour des travaux qui ne tiennent pas chez eux, ou dans la même saison, ce déplacement feroit un mal, parce qu'il feroit un vuide & une cessation de travail dans une partie pour le porter dans une autre. Ainsi les vigneronns peuvent aller moissonner les campagnes de bleds, lors qu'ils n'en ont point chez eux, comme les laboureurs peuvent & vont en effect travailler aux vignes, pendant que leurs bleds croissent & meurissent. Mais s'il falloit des manouvriers à demeure, il est peu d'endroits où leur déplacement ne fût préjudiciable, parce qu'il n'est presque aucune partie du canton, qui ne pût employer utilement tous ses habitans à des ouvrages qui choment par leur absence, ou qui se feroient mieux & à meilleur compte s'il s'y trouvoit des ouvriers à choix & en plus grand nombre.

S'il est indispensablement nécessaire d'avoir des hommes pour cultiver, il n'est pas moins essentiel d'avoir des consommateurs, à proportion des produits de la culture, parce que sans cela le prix en feroit avili & tomberoit au point de faire abandonner les travaux nécessai-

res pour produire cette augmentation. Il faut donc, sur tout si l'on convient que les pais que nous habitons sont dans le cas d'une dépopulation réelle, ou cesser de recommander les efforts tendans à augmenter les récoltes, ou adopter de nouveaux moyens pour augmenter le nombre des bouches qui doivent les consumer.

Si l'agriculture perfectionnée favorise & attire la population, il n'est pas moins vrai que la population augmentée étend & perfectionne les soins que demande l'agriculture, *DESCARTES* disoit, *donnez moi de la matiere & du mouvement & je vais faire un monde*, Et moi je dirai avec plus de vraisemblance, donnez moi des terres & des hommes, je vais y faire éclore un monde nouveau, une nouvelle industrie, de nouvelles découvertes, un nouveau bonheur.

Parce que par tout où il y aura concours, il y aura de l'émulation & de la rivalité qui produisent toujours les plus grands succès.

Parce que les travaux se multiplient avec les besoins & que là où se trouve un peuple nombreux, le besoin sollicite plus fortement l'industrie, par l'appas du bien être qu'elle procure & par le mépris dont elle couvre l'indolence & la pauvreté.

Parce que l'augmentation du peuple oblige chacun de se cantonner dans le genre d'occupations qui convient le mieux à ses talens, sans se laisser distraire par quelque autre gen-

re auquel l'entraîne le besoin ou la disette des sujets.

Parce que là où se trouve une grande population, le vendeur quelconque aura toujours un débit heureux.

Une population nombreuse fournit *des cultivateurs* & des *consommateurs*, des hommes de peine & des hommes qui la paient pour s'affranchir du travail; des propriétaires riches, qui font les avances nécessaires pour produire les bonifications; des fermiers en Etat d'assurer les baux & des ouvriers pour les travaux journaliers. C'est à la population qu'on doit des artisans attirés par l'abondance, des commerçans qui forment des entreprises & des spéculations, des manufacturiers qui trouvent aisément & à bas prix des aides pour la main d'œuvre. Toutes ces branches se lient comme d'intérêt pour favoriser l'agriculture, l'augmentation & le débit de tous ses produits. Rien ne chome, rien ne languit au milieu d'un peuple nombreux où tout se meut & où tout circule. Mais c'est que les arbitres de la législation sont trop sages pour oublier, c'est que la culture, les manufactures & les arts ne sauroient prospérer sur tout dans un exact équilibre, sans population, & que la population ne peut être soutenue que là où règne pour ainsi dire l'agriculture, première source de l'abondance & puissant organe de toutes les richesses que l'industrie fait naître.

La population est donc subordonnée à ce

premier art, parce que sa première utilité est de fortifier la classe des cultivateurs & après elle tous les autres arts, dans le nombre des sujets qu'elle procure, elle attire d'un côté des familles industrieuses, qui donnent ou qui soutiennent l'esprit du travail; de l'autre, elle attire des familles riches ou aisées en état de payer les produits de l'industrie & de l'animer par le prix qu'elles y mettent.

Mais les Etats ne sont pas toujours ou du moins ne peuvent être long tems dans ce point de lustre. Le corps politique a ses maladies comme le corps naturel; s'il a des accroissemens il a aussi ses affoiblissemens & ses décadences, & c'est l'un des sujets les plus dignes de l'attention continuelle de ceux qui gouvernent, pour connoître le mal, ses causes & les remèdes qu'on pourroit y apporter.

Le premier objet de cette attention doit être de constater le fait de la dépopulation. Est elle réelle? Est elle considérable? C'est ce qui saute aux yeux après une peste, une guerre, ou une famine dont les ravages se font sentir aux moins attentifs. Veut-on savoir au juste ce qu'on a perdu; quel accroissement ou décroissement éprouve successivement un Etat? Il faut dénombrer de tems en tems, pour former des jugemens de comparaison, & pour cela il seroit très-bien ce me semble d'avoir des époques fixes; comme seroit au moins tous les cinquante ans. Pour faire ce dénombrement d'une manière satisfaisante & vraiment utile

il faudroit dénombrer non seulement les hommes de chaque lieu ou district; mais aussi tout ce qui leur appartient, les habitations, les terres & le bétail. Quant aux terres, on observeroit dans quelle proportion elles se trouvent avec les hommes, les montagnes avec les plaines, les terres cultivées avec les terres incultes, & les diverses especes de cultures entr'elles. Quelles parties d'un pais sont les plus saines & les plus peuplées & par là même quelles parties pourroient être bonifiées, ou rendues plus saines par des dessèchements de marais, des abbatis de bois, des extirpations. On verroit comment la population se lie avec chaque espece de culture selon que l'une ou l'autre prédomine dans un pays. On observeroit par exemple que par tout où les hommes font le travail des animaux, la culture des terres devient pour eux une immense manufacture, & par conséquent une source de population. On a observé en France que la grande quantité de vignobles étoit une des grandes causes de la multitude d'hommes; comme on a observé en Angleterre que l'augmentation de la culture substituée aux communes & aux pâturages avoit multiplié sensiblement le nombre de ses habitans. Par l'ouvrage que je propose on verroit encore dans quelle proportion se trouvent les terres avec les divers genres de bestiaux qui doivent les bonifier par le travail & par les engrais. On ne négligeroit pas non plus les chemins, ceux en particulier qui servent à facilit-

ter les récoltes, & l'on donneroit une attention sérieuse aux eaux, à celles qui peuvent servir au transport des choses nécessaires à la vie & au commerce, & qu'on pourroit encore y faire servir, comme on l'a fait en France par l'admirable ouvrage du canal royal du Languedoc, par celui de *Brière* & d'autres. On porteroit ses vues sur les diverses qualités des eaux, soit minérales pour les bains & pour la boisson, soit de teintures pour la fabrication & le commerce, & enfin pour la boisson ordinaire, pour l'abbreuvement du bétail & pour l'égayage des divers terrains. L'on auroit ainsi une pleine connoissance de la superficie du sol, de ses diverses utilités & de ses défauts; on connoitroit le nombre d'hommes & d'animaux qui l'occupent, & qui s'y nourrissent; le nombre de maisons & surtout relatives à la culture, le nombre d'arpents en chaque genre, vignes, prés, champs, bois, pâturages, bruières & terres incultes appartenant à chaque ville, bourg & communauté. Tout cela conduiroit à connoître la consommation ou exportation des divers produits, en observant si l'un ou l'autre n'absorbe point une espèce lente à se réparer, telle que les bois, ou ne consommant pas trop lentement une espèce qui y abonde. Enfin l'on auroit des tables exactes des mariages, des baptêmes, des morts & des émigrations de chaque district, & en distribuant les habitans d'un district par classes, on s'éclaireroit sur ce point intéressant, quel genre s'affoiblit, ou se fortifie,

celui des laboureurs, des artisans, des marchands ou des foldats ; à quel point y croissent ou diminuent l'éducation, le travail, les sciences & les arts. Le résultat de toutes ces opérations seroit de procurer au chef d'un Etat, une connoissance complete, précise & détaillée du fort, & du foible de ses diverses parties, & de sa population relativement à l'agriculture & à tous les autres genres plus ou moins nécessaires à la prospérité publique & particulière. Que d'utilités résulteroient d'un pareil travail, dès que les annotations auroient été rangées par classe & rapprochées chacune de son objet ? Quelles lumières ne donneroient elles pas pour perfectionner la législation ? Mais pour nous en tenir à l'article que nous traitons, un dénombrement fait avec l'étendue que je propose découvreroit non seulement les vuides de la population, mais dans quelle partie d'un pais & dans quelles classes d'habitans ce vuide se trouve. A l'aide de ses annotations locales on verroit bientôt d'où vient le mal ; si c'est de la stérilité du sol, ou de la paresse des habitans à le cultiver : si c'est des intempéries du climat auquel en certain cas on peut rendre la salubrité, ou d'un dégoût qu'on peut quelquefois guérir, en ne négligeant aucun des moyens possibles pour affectionner le sujet à sa terre natale & pour le porter à sa culture. Mais revenons sur nos pas pour donner plus d'ordre & de poids à nos réflexions.

Dès que la dépopulation d'un pais est bien

constatée ou par les dénombremens, ou même par la voix publique & par une expérience journaliere, qui fait sentir la difette d'ouvriers dans l'agriculture & dans les arts; on ne fauroit trop-tôt en chercher la cause & l'on voit au premier coup d'œil, qu'elle est *physique*, ou *morale*, *directe*, ou *indirecte*, *rapide*, ou *lente*; selon qu'elle agit avec plus ou moins de progrès, & par des degrés plus ou moins sensibles.

Lorsqu'un pais a été long tems le théâtre de la guerre, que ses habitans ont été moissonnés par une peste, par des maladies épidémiques, par les horreurs d'une famine, ou d'une guerre civile, il faudra tâcher de le repeupler par des moiens puissamment actifs, ou se résoudre à le voir longtems dans la plus triste langueur. Le mal étant *physique*, *direct* & *rapide*, il faudra lui opposer des remèdes de même genre, & s'y prendre du plus au moins, comme on le feroit pour peupler une isle déserte, ou pour établir des colonies dans un pais de conquête. La France ne pouvoit qu'être épuisée d'hommes du tems de Henri IV. & la culture par-là même bien négligée: Le grand SULLY n'hésita point sur les moiens d'y remédier, *il va par tout*, (dit son habile patronyriste) *chercher des bras pour fertiliser les terres, sa voix appelle dans la France les 800 mille maures que la superstition chassoit alors de l'Espagne*. L'intolérance par une politique bien différente sous le règne de Louis XIV. son

petit-fils, chassa plus d'un million de bons sujets par un faux zèle de religion.

Si la dépopulation a été graduelle, produite par des causes cachées, qui en agissant sourdement & peu à peu, ne laissent pas de produire de grands effets, d'autant plus dangereux qu'ils sont moins apperçûs & qu'ils vont toujours en croissant, il faut étudier ces funestes causes pour les bien connoître & pour les guérir. Présentons-en quelques unes des plus importantes avec les remèdes qu'une sage législation a coutume d'employer comme les plus efficaces.

En général, il est naturel & pour ainsi dire dans l'ordre des choses humaines que les nations & par-là même les pais & les villes qui les composent, éprouvent des vicissitudes. Le nombre de ceux qui forment les sociétés, qui les habitent & qui les soutiennent, doit nécessairement varier; & ces variations résultent de diverses causes dont les unes sont purement naturelles, les autres politiques, ou morales; & d'autres encore participent du moral & du physique. Tout ce qui influe sur la vie, sur la santé (1), sur le bien-être corporel, sur la sûreté des personnes & des biens, a de très grandes influences sur l'augmentation d'un

(1) On pourra rappeler ici ce qui a été dit à la page 4. sur les précautions à prendre pour assurer des secours au peuple, dans les cas de maladies, de blessure, & d'accouchement, selon les idées proposées par M. Tissot dans l'Avis au peuple sur la santé.

peuple; partout où l'on respire un air pur, où l'on trouve un climat tempéré, un terroir fertile & où l'on jouit du bonheur inestimable de la paix, on verra croître le peuple en nombre, ou maintenir du moins sa population; comme un pais exposé à de fréquentes intempéries, sujet aux accidents qui détruisent les récoltes, ou qui produisent des maladies epidémiques, éprouvera de fréquentes diminutions dans le nombre de ses habitans. Telles sont les causes physiques de la dépopulation.

Tout ce qui influe sur l'ame, en lui procurant la tranquillité, le calme, une joie intérieure, une espee d'azyle contre les passions, contre le trouble qu'elles excitent & les injustices qu'elles produisent, augmentera l'empressement à venir dans un pais qui jouit de ces avantages. Ainsi la bonne & saine constitution du gouvernement, des loix sages appliquées avec jugement & justice; une honnête liberté, une faveur déclarée pour le mérite & pour les talens, des encouragemens à l'industrie &c. *seront les causes morales de la population d'un Etat*, comme un gouvernement arbitraire, des loix intéressées ou capricieuses, une justice partielle, une rigueur gênante, des impôts accablans, une inattention rebutante pour des patriotes, des citoyens, ou même des étrangers qui se distinguent, des talens négligés ou réduits à s'exercer hors de la patrie seront des circonstances qui deviennent *les causes morales de la dépopulation*.

La LIBERTE' étant l'un des biens les plus chers à l'homme, & la *liberté de conscience* étant généralement envisagée par ceux qui en connoissent le prix comme la plus précieuse de toutes, la *tolérance civile* en matière de religion fera toujours un moien sûr d'accroître un peuple; comme l'*intolérance* ne manquera jamais de dépeupler les pais où elle s'exerce. On n'a pour s'en convaincre qu'à jetter les yeux sur la *Hollande* & sur l'*Espagne*, la première très-tolérante envoie du monde dans tous ses établissemens sans se dépeupler; la dernière intolérante par bigoterie n'a pû fournir à ses Etats d'Amérique, qu'en se dépeuplant d'une manière à faire pitié. Quel homme sensé hazardera sa vie ou sa liberté dans un pais où domine la barbare inquisition? Venise en la rendant dépendante de l'Etat s'est rendue bien plus populeuse, & la France verra ses provinces tout autrement habitées & florissantes, lorsque ses ministres auront assuré l'*état* & la *liberté religieuse* de quelques millions de fidèles citoyens.

Si l'intolérance met un grand obstacle à la population d'une monarchie, elle en met bien plus encore dans celle des républiques ou des Etats populaires; parce que dans la première de ces positions, l'ambition balance du moins les douceurs de la liberté; on la sacrifie assez souvent aux perspectives de fortune qui s'ouvrent sur un grand théâtre; outre que le peuple est accoutumé à la gêne & à une soumis-

sion assez aveugle dans un gouvernement monarchique. Il n'en est pas ainsi dans les gouvernemens populaires ou républicains, où l'on entend souvent préférer le doux mot de liberté & où l'on s'affectionne si naturellement à en sentir la douceur. Ici c'est le plus sensible de tous les bonheurs, & il ne peut-être mis en balance avec aucun autre. C'est par ces raisons sans doute que l'Auteur de *l'Esprit des loix*, dit, qu'à un petit territoire il faut une grande félicité, (a) pour opérer une grande population. C'étoit, ajoute-t-il, le cas des Grecs, qui firent sans cesse des colonies; ils se vendoient pour la guerre comme les Suisses (b) font aujourd'hui: rien ne fut négligé de ce qui pouvoit empêcher la trop grande multiplication des enfans.

Nous avons dit qu'il y a des causes de population ou de dépopulation qui participent du moral & du physique, & qu'on pourroit appeler proprement causes politiques; ce sont celles qui résultent d'un système fixe, ou des réglemens généraux d'un État, dont l'effet est nécessairement d'augmenter ou de diminuer le nombre des citoyens. Ainsi les avantages qu'accordoient les loix Juliennes aux gens mariés & qui avoient des enfans, de même que les peines ou les privations

(a) *Esprit des loix* Liv. 23. Chap. XVII.

(b) M. de Montesquieu se seroit peut-être exprimé en d'autres termes, s'il eût été mieux instruit de la constitution des républiques Suisses & des fondemens ou motifs de leur politique.

décernées contre les célibataires, pourroient être envisagés comme des moiens consultés par la prudence, comme en effet ils le furent par César & par Auguste, pour réparer les brèches qu'avoient fait les guerres civiles & les prescriptions.

Si l'on compare ces loix à celles qui accordoient les droits d'enfans aux Vestales, on y trouvera un contraste surprenant; celles-ci accordant des prééminences au célibat, balançoient & affoiblissoient, du moins à cet égard, les privilèges que les autres loix accordoient au mariage.

On pourroit en dire de même des Etats Catholiques, où la législation donneroit faveur aux mariages, tandis que la constitution ecclésiastique ne néglige rien pour en détourner par les grands bénéfices qu'elle accorde au célibat.

On placeroit encore dans la classe des *causes mixtes*, qui attirent ou favorisent la population, l'accueil gracieux que l'on fait aux étrangers, qui cherchent une nouvelle patrie; les privilèges, les faveurs & les secours que la bonne politique aussi bien que la charité accorde en certains cas à ces nouveaux établissemens, comme l'ont fait toutes les puissances protestantes à l'égard des protestans de divers pais persécutés pour cause de religion. Et par la même raison l'on mettroit dans la classe des *causes mixtes de la dépopulation* d'un Etat, des réglemens qui en attachant des adstrictions trop onéreuses

ses à la réception des étrangers, rebuteroient un grand nombre de bons sujets de s'y établir; ou qui imposant des loix trop dures à ceux qui voudroient y exercer leurs talens & leur industrie, les engageroient à choisir d'autres rétraïtes.

Il est peu d'Etats qui n'ouvrent les yeux sur une dépopulation manifeste, causée par des calamités publiques, telles que la guerre qui vient de dévaster l'Allémagne, la peste de Marseille (*) la famine & la mortalité qui affligent actuellement la ville de Naples & son territoire. Mais il y a des Etats & il y en a eû bien plus autrefois, dans lesquels on ne faisoit que peu ou point d'attention à ces causes lentes & cachées qui minent sourdement la population, ou qui l'empêchent de se rétablir. Combien de siècles n'ont pas roulé sur la Barbarie de l'Europe entière, & depuis même que la plupart des nations qui la composent en étoient forties, quel génie, quelle habileté, & quelle persévérance n'a-t il pas fallu à *Pierre le Grand* pour en tirer sa patrie! Peut-on douter qu'un peuple tyrannisé tour à tour par le pouvoir arbitraire de ses rois, de son clergé & de ses seigneurs, tenu dans la bassesse, dans l'ignorance & dans une humiliation profonde, qui l'empêchoit de penser, ne fût très-éloigné de former aucune de ces entreprises nobles & utiles qui demandent de la liberté & du cou-

(†) En 1720.

rage & qu'on ne forme que dans le sein du bonheur, ou dans l'espérance de se rendre heureux. Voilà pourquoi cet empire ne comptoit guère plus de sujets que la France, dans sa vaste enceinte, & quels sujets encore en comparaison de ceux qui ont des lumières & de l'industrie ! Quels sujets pour élever des familles, pour les mettre en état de s'étendre & de se rendre recommandables ! Cet exemple seul suffiroit pour faire sentir que l'état de barbarie, destitué pour l'ordinaire de connoissances, de mœurs & de conduite, privé de plus de l'honnête liberté, ne peut qu'entraîner la décadence & la dépopulation.

L'ignorance crasse est un degré & une branche de cette barbarie & par là même un obstacle à la population, en laissant ignorer aux hommes l'usage le plus raisonnable & les divers moyens de se rendre heureux ; l'engourdissement dans lequel elle laisse toutes les facultés de l'ame ne favorise aucune entreprise ni aucun art, pas même celui de l'agriculture, quoi que si simple en apparence, qu'il ne semble avoir besoin que des forces du corps pour être exercé. La grossièreté qui accompagne cette barbarie ne sympathise, ni avec l'industrie, ni avec les mœurs. Dans cet état d'inertie, l'homme, de quelque ordre qu'il soit pourroit il communiquer à une famille ce qui lui manque à lui-même, donner à ses enfans des directions éclairées, les conduire mieux qu'il n'a été conduit ? Des sujets de cette espee ressemblent à

des terres en friche , qui attendent la culture pour produire des récoltes. En faut-il plus pour faire convenir qu'une bonne *éducation* fera le seul moyen de mettre ce fond , ou cette mine en valeur , & dans ce sens , l'éducation fera une conquête sur la barbarie ; comme la culture des terres incultes fera une conquête sur la stérilité. Je dirai plus , c'est que non seulement en élevant chaque homme suivant son Etat , on lui donne le moyen le plus sûr de vivre heureux , de transmettre cette éducation & ce bonheur de race en race , & de tourner ses enfans à ce à quoi ils feront les plus propres , mais encore cette éducation donne à l'Etat en quelque sorte des sujets qu'il n'avoit pas , en les rendant plus actifs , plus capables , plus laborieux. De tels sujets pourront sans crainte & sans inquiétude voir augmenter leurs familles , tandis que le double de sujets laissés à leur grossière ignorance seroient toujours misérables , à charge les uns aux autres , à l'Etat & à eux-mêmes. Je dis donc , sans craindre de me tromper , que la bonne éducation des sujets des deux derniers ordres fera fleurir la population , l'agriculture & les arts , comme l'introduction des sciences dans un Etat , en faveur des hommes d'une classe supérieure , & si l'on veut même en faveur de tous ceux qui en seront susceptibles , produira les plus grands & les plus solides avantages , en rendant bientôt cet Etat nécessaire & respectable aux autres nations.

Si

Si la barbarie & l'ignorance grossière contribuent d'une manière sourde, indirecte & pourtant très efficace à la dépopulation, la *misère* & la *mendicité* ne devront pas moins être l'objet des soins d'une sage législation, comme l'une des causes morales les plus funestes de ce mal public ; surtout lorsque cette misère pourra être envisagée comme l'effet naturel de la débauche, de la dissipation & d'une conduite sûrement mauvaise. Ce mal venant de la dépravation des mœurs, on ne fauroit troptôt travailler à le guérir, en cherchant à relever le peuple de ce funeste état, on rendra à l'agriculture des agens d'une toute autre vigueur, & à tous les arts des moiens de tendre à leur perfection.

Quant à la mendicité, c'est une gangrène qui consume tout, parce que non seulement elle supprime des ouvriers, elle fait perdre le goût du travail. Mais encore avec ce goût, un sentiment d'honneur sans lequel le peuple même ne fera jamais ce qu'il doit avec fidélité ou avec émulation. En distinguant donc les vrais malheureux (toûjours dignes des secours publics) de ceux qui le sont devenus uniquement par leur faute, je dirai qu'autant que les premiers méritent de compassion, autant qu'ils doivent être l'objet de ces moiens pleins d'humanité qui peuvent les remettre en état de se rendre utiles à leur patrie, autant les derniers doivent être l'objet d'une charitable rigueur, qui les force aux travaux qu'ils sont en état de soutenir ; la fainéantise volontaire,

la mendicité robuste ne devant trouver de ressources dans un Etat bien policé, que par le soin que l'on aura de lui fournir de l'occupation. Le soin de guérir ce mal est l'un des plus dignes des regards de la législation & de l'attention vigilante des communautés. L'agriculture ne pourra que gagner beaucoup à ce que cette malheureuse habitude soit étouffée. Si en même tems qu'on captive au travail tous ceux qui s'y refusoient auparavant, on occupe de bonne heure la génération suivante, de façon qu'elle ne soit, s'il se peut, jamais oisive & par là même jamais à charge. Quelle reconnaissance ne doit-on pas aux excellens patriotes qui ont les premiers conçu & mis en oeuvre un plan si utile & si honorable pour les lieux où il s'observe actuellement ! Quels sentimens d'une vive gratitude ne doit-on pas aussi au souverain qui rend de tels établissemens plus stables par ses bienfaits ?

☉ Telles sont les principales causes morales de la dépopulation chés le peuple : mais on ne peut se cacher qu'il s'en trouve dans tous les ordres ; & que *le luxe & la mollesse* font autant de mal dans une classe plus élevée qu'en font chés les personnes du bas état, la fainéantise & la mendicité. Cette matière a été si souvent traitée, que j'éviterai de m'y étendre, en me bornant à deux ou trois considérations relatives au sujet actuel de la dépopulation.

La première, est qu'indubitablement l'excès dans la dépense & le goût immodéré des aises

& des plaisirs, éloigne du mariage (a) en le faisant envisager comme accompagné de devoirs gênants & de charges à soutenir, incompatibles avec une façon de vivre brillante ou voluptueuse. La douceur d'avoir une famille, de l'élever & de l'établir n'est rien en comparaison. On renonce à cette espérance, on la conçoit tard, ou on la limite.

La seconde, c'est que l'idée du luxe étant une idée relative, telle dépense qui seroit le plus bas degré du luxe dans une ville de commerce, se trouve un assez haut degré de luxe & de prodigalité dans un pais, où l'on n'a que peu ou point de moien de le reparer. Dans un port de mer, ou à côté d'une riche manufacture, le luxe seroit la suite naturelle de l'opulence journallement augmentée, & comme le prix de l'habileté & du travail. Dans un pais qui n'a que le produit des terres, de la frugalité & de l'épargne, une seule branche de luxe peut être ruineuse.

La troisième, est que le goût des aises, du plaisir & d'une sorte de luxe est tellement contagieux qu'il a gagné tous les Etats, ceux même qui n'étoient pas faits pour les goûter dans ce genre ou à ce point.

La plupart de ceux qui vivoient uniquement de leur peine & qui mettoient le reste de leur

(a) *La nature* (dit M. de Montesquieu) porte au mariage lorsqu'elle n'est point arrêtée par la difficulté de la subsistance. Livre XXIII. Chap. X.

profit en épargne pour leur famille, veulent aujourd'hui avoir part aux agrémens de la parure, de la bonne chère & du plaisir. L'épuisement que produisent ces divers goûts n'est que trop sensible; répandus chés les divers artisans, ils gagnent insensiblement l'agriculteur, qu'ils débauchent quelquefois de son état, & ce petit luxe qui n'est presque rien en apparence, éloignant peu à peu d'une vie dure & pénible, pourroit aller aisément jusqu'à énerver l'agriculture.

Ce luxe qui semble si peu de chose, à ses effets, tout comme le grand. Il fait envie à ceux qui n'en jouissent pas & amollit ceux qui en jouissent. Il cause en petit le bien être du peuple, comme il sappe en grand la fortune des personnes plus considérables ou plus opulentes. Cette dissipation voisine de la corruption des mœurs éloigne du mariage, comme la vertu y porte par les charmes que l'on attache à la règle & à l'innocence; & il est sensible qu'un célibat auquel on se tient par libertinage fera inévitablement la cause morale & très-vicieuse d'une grande dépopulation; il en résultera sûrement.

Une diminution considérable dans le nombre des mariages.

Des mariages tardifs & infructueux, ou dans lesquels la prudence inconnue à nos ancêtres, limitera le nombre des enfans, selon que le pere ou la mere y répugneront.

Des émigrations beaucoup plus fréquentes dans tous les ordres pour chercher fortune.

Pour arrêter les progrès d'un mal qui peut devenir plus grand, la législation a divers moiens que je me contenterai d'indiquer vû l'abondance de mon sujet, & les bornes que doit avoir ce discours.

Par tout où il y a un mal à guérir moral ou physique, il faut aller à la source, fans s'arrêter aux palliatifs; & dans le cas dont nous parlons, il ne suffiroit pas de réprimer dans ceux qui vivent, les excès contraires à la frugalité, à la modestie, & aux mesures convenables à chèque état: on peut le faire par des loix somptuaires bien tempérées, qui forcent du moins ceux qui s'égarerent à contenir leurs goûts, & qui empêcheroient bien des gens de se ruiner par imitation. Mais cette sage rigueur ne suffit pas si l'on ne cherchoit en même tems à former une nouvelle génération dans laquelle on tâchât de rétablir les anciennes mœurs. Je ne fais si cette entreprise seroit entièrement chimérique; mais je ne ferois douter qu'on n'y parvint du moins en partie, & à la vérité un peu à la longue, d'un côté par une éducation plus attentive à donner les principes & l'habitude d'une vie frugale & laborieuse, de l'autre par l'exemple d'un certain nombre de familles de divers ordres, qui se distingueroient par une façon de vivre, aussi simple, aussi modeste & aussi utilement occupée qu'il seroit possible; à quoi j'ajoute-

rois que ceux qui se conduiroient de cette manière par raison & par système, loin d'être moins considérés que les autres, devroient l'être d'avantage. Si une fois on voioit l'estime & la faveur attachée à une telle conduite & à des personnes de ce caractère, on en verroit sûrement augmenter le nombre.

Quant à la diminution des mariages; outre qu'on y verroit revenir insensiblement à mesure que les vices ou les défauts dont j'ai parlé viendroient à se corriger; la législation pourroit apporter des facilités & une certaine faveur au mariage; soit en supprimant quelque une des charges attachées à la permission de se marier, au cas qu'il y en eût qui en fussent susceptibles; soit en attachant quelque privilèges au mariage; ou quelques avantages au nombre d'enfans, à l'imitation des loix Romaines, sans les imiter cependant dans les flétrissures, ou les peines décernées contre ceux qui n'en avoient point, ou qui n'étoient point mariés, à moins que ce ne fût pour vivre dans un libertinage bien avéré; les loix ne devant jamais être sévères que pour le vice, ni être en de tels sujets *coactives* mais *excitatives* & encourageantes.

L'article des *émigrations* est délicat & demande d'abord des distinctions, & dans la façon de les traiter les plus grands ménagemens.

1°. Je dis premièrement, *des distinctions*; parce que toute sortie & toute absence des

habitans d'un pais ne doit pas être traitée d'émigration; non-seulement il n'y a point de loix qui l'interdisent, excepté dans les pais où le sujet est attaché à la terre par une servitude corporelle (a) en sorte qu'il peut y être ramené par force, lorsqu'il s'en écarter; ce qui est un reste barbare de l'ancienne tyrannie: non-seulement, (dis-je,) il n'y a aucune loi qui l'interdise dans les pais où chacun jouit d'une honnête liberté: mais ces forties font avantageuses à bien des égards; à de jeunes gens pour évaporer le premier feu de la jeunesse, & pour apprendre à connoître les mœurs & les usages des autres pais; & d'autres pour cultiver quelques talens & se perfectionner dans quelque art, en des lieux où l'on a plus de secours. Quoique tous ceux qui partent dans cette vue ne reviennent pas dans la patrie, il est incontestable que ceux qui y reviennent sont d'ordinaire plus capables de lui être utiles. Ceux qui vont dans les pais étrangers pour y ouvrir quelque branche de commerce, ou se procurer de nouvelles correspondances ne le font pas moins. Quoi qu'un grand nombre de ceux qui sortent pour faire fortune se repaissent de fumée, il s'en trouve de tems en tems quelques-uns qui font de réelles fortunes & assez considérables; ce qui engage d'autres sujets qui ont moins de talens ou de bonheur à les imiter; mais qui aussi quelquefois fait

(a) *Glebae addictus.*

une chaîne d'utiles établissemens ; un homme établi pouvant donner à ses proches , ou à ses compatriotes , un appui & des facilités capables de mettre à l'aïse plusieurs familles. En général rien de plus naturel que de chercher ce que l'on n'a pas chés soi , sur-tout lorsque le pais où l'on est né se trouve destitué des moiens d'augmenter un peu sensiblement son bien être ou de relever une famille ; ou même lorsqu'on se trouve des talens qui seroient comme étouffés , en restant chés soi.

Il est donc visible que la sortie des hommes hors de leur pais ne lui est pas toujours défavantageuse , qu'elle est une fuite de l'honnête liberté & qu'à proprement parler on ne doit appeller *émigration* , que l'abandon de sa terre natale dans le dessein de la quitter pour toujours ; ce qui est rarement le cas & le dessein de ceux qui habitent la Suisse , à laquelle ses citoyens & ses habitans sont généralement affectionnés. On n'a pas même coûtume d'appeller *émigration* la transplantation de quelques familles ; ce ne seroit que le grand nombre qui pourroit être un sujet de sollicitude ; quoique même en ce cas on eût lieu de présumer que ceux qui sortent d'une patrie naturellement chérie , y reviendront tôt ou tard ; les uns avec une épouse qui les aura mis à l'aïse ; les autres avec les fruits honorables de leur industrie & de leurs travaux.

Mais supposé que par une espèce de contagion , de dégoût pour son état actuel , ou

d'ambition allumée par le succès de quelque compatriote, on vit une espèce d'émigration assez considérable pour faire des vuides & capables d'en entraîner d'autres, dans ce cas là même, les arbitres de la législation sentiroient je m'affure que ce ne seroit point par des coups d'autorité qu'il faudroit chercher à guérir ce mal, vû qu'un tel moien seroit presque sûr de l'augmenter; l'impression vive que seroit toute gêne contraire à la liberté naturelle, ne pourroit produire qu'un mauvais effet; à coup sûr elle donneroit à ceux qui y pensoient le moins l'idée de quitter absolument un pais, dont les avantages paroïtroient peu considérables au prix de ceux qu'ils espèrent. Il me semble que les moiens employés contre ce mal doivent être doux, parce que sa cause est le sentiment d'un bonheur espéré, qui ne peut être vaincu que par le sentiment d'un bonheur réel. Il faut en de tels cas opposer aux attraits de cette perspective souvent trompeuse, d'autres attraits plus puissants, capables de faire préférer sa terre natale.

Entre les divers genres d'émigrations, il en est un, dont il seroit difficile de ne pas s'apercevoir, parce que son principe agit fortement, tous les jours, & à l'ombre d'un système autorisé. Ce principe est le goût militaire de la nation; & le système qui le favorise est celui de donner des troupes à la solde de divers Princes, avec lesquels les républiques Suisses ont des traités & des alliances. Ce genre

d'émigration auquel on invite les sujets d'un Etat, dès que l'on a la permission d'y enrôler des soldats, prouve l'ancienne population & épuise sensiblement la nouvelle. La Suisse étoit sans doute plus en état de faire ce sacrifice dans les anciens tems, comme on le voit par l'histoire & par les armées qu'elle faisoit passer en Italie : mais aujourd'hui il paroît qu'elle est bien éloignée de regorger d'habitans. Elle est moins peuplée, parce qu'on se marie moins, & qu'on ne voit presque plus ces nombreuses familles, si ordinaires alors, avec lesquelles un pere travailloit & se remettoit entre les bras de la providence : il y a une autre cause qui rend plus sensible l'épuisement d'hommes par le service ; c'est qu'autrefois la guerre étoit le genre dominant, & pour ainsi dire favori de la nation : ceux qui en revenoient & ceux qui restoient dans leur pais ne connoissoient guère d'occupation, avec celle des armes, que la culture des terres & le soin de leurs troupeaux. Ils s'y attachoient même avec tant de goût, qu'ils n'en avoient point de plus vif que celui de la patrie & le plaisir d'y vivre dans le sein de leurs familles : mais aujourd'hui on a étendu ses vuës & l'on donne à plus d'objets. Les arts occupent plus de gens, & le commerce s'y est considérablement étendu. Les Suisses ont surmonté la répugnance qu'ils avoient souvent à vivre loin de leurs foyers ; ils se répandent dans les divers pais de l'Europe, & même dans les diverses parties du monde, d'où il

résulte manifestement que si le service militaire emploie autant d'hommes qu'autrefois, il faut nécessairement qu'une bonne partie de ces hommes se prenne sur l'agriculture; & en effet il est peu de recrues, qui n'enlèvent aux laboureurs ou aux vigneronns des fils robustes, dont l'éloignement fera languir & presque chomer leur travail; sans que la paie de ces jeunes soldats puisse les dédommager. C'est l'élite de la jeunesse qui s'enrolle & une partie ne revient jamais. Qu'on joigne à cela les abus sans nombre & la perte irréparable que causent les services non avoués, pour lesquels au moien d'un fort engagement qui les tente, on enlève fourdement & pour toujours des milliers d'hommes à leur patrie. On ne pourra plus douter de cette vérité, c'est qu'en général plusieurs parties de la Suisse ne sont plus en état de prodiguer leur sang, & de donner des sujets, qui ne devroient être que leur superflu, à autant de services étrangers.

Je ferai à cette occasion une réflexion, qui, toute commune qu'elle peut être, pourroit n'avoir pas assés frappé ceux qui en sentent les influences.

La Suisse par une faveur singulière de la providence & par l'effet d'une balance dont cette bonne providence maintient l'équilibre, n'a presque jamais de guerre pour elle-même. Cependant il ne se fait presque aucune guerre dans laquelle les troupes qu'elle donne ne soient employées & qui ne lui cause par là même un

nouvel épuisement. Ce qu'un ancien Auteur disoit des Gaulois, *Nullum bellum sine milite Gallo* est vrai au pied de la lettre de notre nation ; & il n'est que trop ordinaire encore par la plus grande fatalité, que les troupes Suisses se trouvent opposées les unes aux autres, & dans la funeste nécessité de se détruire comme elles firent à *Ramillies*, & comme elles ont été sur le point de le faire à *Fontenoy*.

D'où il résulte que nonobstant la profonde paix dont jouissent nos heureux climats, la Suisse éprouve presque toujours, à l'égard de sa population, les pertes & les disgraces de la guerre, à moins que cette heureuse paix ne soit générale, ce qui est bien rare & qui ne sauroit être de longue durée. Et comme les troupes nationales servent toujours en des climats différents de celui qui leur est propre, il est inévitable que les maladies jointes aux défertions & aux autres accidents n'y apportent de très-grandes diminutions ; en sorte que tout bien compté & considéré, il se trouveroit peut être que les services même avoués, en mettant à part ce qui s'échappe par d'autres voyes, coûtent plus d'hommes à la nation Suisse, proportions gardées, que si elle avoit de tems en tems à soutenir des guerres pour son propre compte.

Je n'ai garde de porter plus loin mes observations sur ce sujet ; mais j'ai cru ne pouvoit produire naturellement plus de vuide dans

l'agriculture que toutes les autres, & qui invite par là même à réfléchir sérieusement aux moyens de le réparer.

C'est à la législation à comparer les causes qui épuisent son peuple, avec les moyens qu'elle a en son pouvoir pour remplir ses vuides : mais dès qu'une fois cette balance aura justifié que les causes qui le dépeuplent sont les plus fortes, il ne restera plus qu'à examiner par quelles voies on pourroit rendre aux contrées qui en souffrent ce que les divers canaux de dépopulation lui enlèvent. Elle ne peut les trouver qu'en elle-même, ou dans l'étranger, & la plus naturelle de toutes seroit sans doute la plus prochaine, si elle pouvoit suffire ; ce seroit de puiser ses ressources dans l'intérieur même de l'Etat par les divers moyens que j'ai indiqués, soit en corrigeant des vices qui l'affoiblissent, soit en ne négligeant rien pour réprimer des abus, rétablir les anciennes mœurs, attacher des faveurs & des encouragements au mariage, fortifier l'éducation, exciter au travail, favoriser d'honnêtes entreprises, multiplier autant qu'il se pourroit les ressources &c.

S'il étoit possible qu'une nation se soutînt sans aucun mélange, il est indubitable qu'elle conserveroit mieux ses mœurs & son caractère. Une nation simple, frugale, laborieuse, fidèle, valeureuse, courroit risque de dégénérer & de s'amolir en aggrégeant à son corps des hommes de toutes nations. Les Grecs au-

roient craint pour leur liberté, s'ils avoient mis les Perses au rang de leurs citoyens. La plupart des villes Suisses sur tout souveraines n'y admettroient pas des princes. On y auroit même en général de l'éloignement pour les femmes étrangères, qui insensiblement altèrent les mœurs par leurs commerce & plus encore par l'éducation de leurs enfans. SIMLER, dit en parlant des cantons, qui n'ont point de villes, Uri, Schwitz Undervald, que personne n'est admis au conseil du peuple s'il n'est citoyen du pais, (*Landsmann*): mais que selon l'ancienne coûtume de leurs ancêtres ils évitent d'en mêler de nouveaux, à ceux qui le sont d'ancienneté; & cela pour garantir leurs républiques des changemens qui en altéreroient la constitution; que cependant ils ont quantité d'habitans, *veteribus colonis novos admiscere nolunt* (dit Simler) il les appelle *Coloni*, parce que les citoyens privilégiés n'étoient eux mêmes que d'anciens cultivateurs, comme les individus des *Colonies*, ne sont que des cultivateurs nouvellement agrégés. Il n'est point surprenant que des républiques qui avoient acheté leur liberté au prix de leur sang & par de si grands exploits, craignissent de voir affoiblir dans leur propre sein, le patriotisme, l'esprit d'union & l'amour de la liberté; qu'elles appréhendassent que des étrangers devenus citoyens, n'altérassent leurs mœurs, leurs loix, leurs usages, leurs vues, leur politique. Cette crainte paroît être bien na-

turelle & bien légitime, sur tout dans de petits Etats, dont la constitution est purement populaire. Mais à considérer les Etats en général & des pais d'une plus grande étendue, pour conserver le génie patriotique dans sa pureté, il faudroit supposer que les altérations que l'on craint ne pussent pas se faire & s'introduire par nombre d'autres canaux tels que le service militaire des autres nations, les voyages, le commerce, le séjour des étrangers, les liaisons & les mariages qu'on forme avec eux. Il faudroit supposer encore qu'une nation fût telle qu'elle ne pût pas gagner autant que perdre par l'alliage des mœurs étrangères, qui viendroient modifier les siennes, tempérer le courage par la politesse, unir au goût de l'agriculture, celui des arts, la finesse à l'industrie, à la probité & à la candeur &c.

Mais supposé qu'il y eût plus à perdre qu'à gagner par un tel mélange, il faudroit prendre de telles mesures que ce peuple pût se reproduire, se reparer & soutenir le nombre d'hommes qui lui est nécessaire, sans en emprunter de l'étranger; ou du moins que le supplément dont il auroit besoin lui vînt par des progressions si insensibles, que loin d'en changer la masse il en prit nécessairement la nature & le caractère.

Il faut convenir, que les considérations, les maximes & les procédés devront beaucoup varier, suivant que le peuple ou le pais dont

on parle fera pauvre ou riche; que le fol fera naturellement fécond ou stérile, propre au commerce, ou privé de ces avantages. Elles varieront encore selon que l'on parle de la bourgeoisie des villes sur tout souveraines, ou de l'habitation d'un pais rendue plus stable par le privilége de la naturalisation. En général il est peu de pais où il ne s'introduise des étrangers, & où des étrangers sur tout de même religion, reconnus de bonnes mœurs & pourvus de quelques talens ne soient admis à les exercer. Mais par tout où la dépopulation se fait sentir, sur tout par le luxe lors qu'il a corrompu l'antique simplicité, alumé l'ambition, avilli les petits profits; par tout où il sort plus d'hommes qu'il n'en entre, & où le mortuaire l'emporte sur les naissances; par tout en un mot où les naturels d'un pais ne remplacent plus le nombre qui s'écoule par la mort, par le service militaire & par les émigrations, il faudra nécessairement ou subir ce rabais qui va toujours en croissant, ou trouver la balance de ce qui s'échappe, dans la classe des advénaires. Il s'en présentera toujours assez dans les pais où regnent la paix, la douceur du gouvernement, la franchise des impôts, l'hospitalité, la liberté dans l'exercice des arts en feront..... plus l'accès en sera rendu facile aux étrangers riches ou industrieux, moins on y attachera d'astringtions & plus on aura de choix; plus on parviendra au but général de cette population

tion si utile à tant d'égards & si nécessaire en particulier pour animer les travaux de l'agriculture, en augmenter les produits & avec eux les richesses dont elle est la source.

III. P O I N T.

Des arts relativement à l'agriculture.

Si la population est essentielle à l'agriculture, & si les arts sont propres à augmenter la population, l'agriculture ne pourra que tirer un très grand fruit de la faveur que l'on donnera aux arts. Or il est sûr qu'un pais ne sauroit être peuplé & par là même bien cultivé sans les arts, qui donnent ou qui augmentent la consommation. Ils produisent cet effet en deux manières; par le nombre d'ouvriers qu'ils occupent, & par le nombre d'amateurs ou de commerçans qu'ils attirent dans les pais, où on les cultive.

Les ARTS présentent une variété d'objets qui aiguïssent les esprits & qui sollicitent tous les talens. Ces objets multipliés tirent l'homme en général de l'indolence, de la paresse, de l'ignorance & de la misère. L'uniformité produit l'ennui; l'ennui & le desœuvrement produisent les vices les plus grossiers.

Les arts mécaniques occupent une classe d'hommes qui tient le milieu entre le laboureur & le commerçant. Cette classe est nom-

breuse & a besoin d'être occupée pour être nourrie. La faveur donnée aux arts de cette espèce augmentera cette classe & favorisera par là même le débit du laboureur.

Un peuple n'est heureux qu'autant que ses occupations tendent à remplir ses divers besoins & à exercer avec fruit ses divers talens. L'homme a les besoins du *nécessaire*, de *l'utile*, & de *l'agréable*. S'il ne les trouve pas dans sa patrie, il va les chercher dans celle des autres; & il arrive de même que si l'artisan n'a pas l'abondance & le bon marché du nécessaire, il n'hésitera pas à se transplanter dans les pays qui offrent ces avantages; tant il est vrai qu'il y a une harmonie entre les besoins & les moyens destinés à les remplir.

On appelle l'agriculture, le premier des arts; & l'on a raison, puis qu'il fournit aux premiers besoins. Qu'on en recommande donc la pratique à tous les peuples, comme la base de leur bien être, l'appui de leur liberté, la mere de l'industrie, la source de la prospérité publique & de toutes les richesses, puis qu'elle soutient les arts & le commerce qui les produisent. Qu'on ne néglige rien pour en protéger, pour en perfectionner les diverses branches, jusques là tout va bien, on ne sauroit en disconvenir. Mais qu'on ne lui sacrifie pas pour ainsi dire tous les autres arts, qu'elle doit faire fleurir, & qu'on ne lui assujettisse pas tous les talens, en condamnant comme abus les soins qui tendent à les cultiver.

Si l'homme a besoin de se nourrir, il n'a pas moins besoin d'être vêtu, logé, servi, aidé, secouru suivant son âge, son Etat & sa condition. Chacun des objets essentiels se subdivise en une infinité de branches qui sont devenues nécessaires à proportion que les hommes s'éloignoient de la barbarie. Le luxe que tant de moralistes condamnent dans le tems même qu'ils en jouissent; ce luxe en augmentant le goût raffiné des plaisirs & l'illusion des besoins fait un bien que l'austère modération ne feroit pas. Il occupe un loisir dangereux & sème les monceaux que l'avarice avoit amassé. Il est donc nécessaire que les arts soient cultivés & il faut nécessairement qu'il y ait des génies pour tous les arts. Ces génies ne sont pas toujours cantonnés dans la même condition & à mesure qu'on decouvre ce à quoi ils sont les plus propres, on fait très bien de les y vouer; parce que c'est à cela que la nature & la providence les ont destinés. Ce seroit borner extrêmement leur destination & être extrêmement borné soi même, que de limiter un ordre entier de personnes à un seul art, tandis que les talens sont semés pour ainsi dire dans tous les ordres de l'humanité.

Si un trop grand nombre d'hommes étoient voués à la culture des terres, les grains manqueroient de consommateurs; ils périroient en partie, ou décherroient extrêmement du prix qu'ils doivent naturellement avoir; les agriculteurs se rebuteroient & l'art lui même de l'a-

griculture retomberoit dans la décadence par le découragement. La population qui lui est si nécessaire demande les arts, qui par la variété de leurs travaux, animent, occupent, ornent & soutiennent la société.

Il faut donc que toutes ces vues se combinent, qu'elles fassent entr'elles une espèce de contrepoid, qui mette chaque genre, si non dans un parfait équilibre, du moins dans une balance équitable, au moien de laquelle les secours se trouvent en proportion avec les besoins, qui ne souffre point de vuide sans le remplir, qui fortifie les endroits foibles & dont le resultat soit la vigueur & pour ainsi dire l'embonpoint du corps politique, comme l'équilibre entre les solides & les liquides fait la force & la santé du corps naturel.

Pour remplir cette belle idée, il n'y a presque qu'à laisser agir la nature, qui a pourvû par la diversité immense des talens & des goûts qu'elle a répandus, à ce que rien ne soit négligé. Le sage en la laissant agir, peut néanmoins l'aider par une prudente législation.

La première maxime d'une bonne législation sera incontestablement de faire marcher l'agriculture avant l'industrie. Ce fut le principe favori du grand SULLY, qui ne donnoit à celle-ci que le second rang. COLBERT Ministre d'ailleurs si habile fit une grande faute, en lui assignant la première place dans l'ordre œconomique de son administration. Il protégea beaucoup les arts & les métiers, qui ne

font que les moïens d'ouvrer la matière brute, & s'occupa peu de l'agriculture qui fournit la matière première & l'aliment à l'Etat. Cependant la principale utilité de toute la fabrication est le prix qu'elle donne & le débit qu'elle procure au produit des terres.

Une autre faute qui fut une suite de la première, fut la défense de l'exportation des grains, pour que l'artisan les eût à meilleur marché & pût travailler à plus bas prix. Par là il fit un mal éminent aux laboureurs & à leur art; ce qui causa à tout le Royaume une perte & un affoiblissement, dont il se ressent encore. Cette première maxime porte également sur les arts & sur les manufactures.

Les arts ont certainement une gradation de mérite & d'utilité qui devrait régler le degré de protection & de faveur. Les arts les plus nécessaires, ceux qui viennent au secours des premiers besoins & par là même ceux qui tiennent de plus près à l'agriculture & ceux qui donnent lieu à la plus grande consommation devraient être préférés. Dans une société naissante & par tout où l'on seroit obligé d'opter, le cultivateur iroit avant le marchand, celui qui fait des charrues seroit plus estimé que celui qui fait des carrosses; les ouvriers en fer seroient bien plus recherchés que les orfèvres & les bijoutiers, ceux qui habillent pour le seul besoin précéderoient les faiseurs de brodures & les inventeurs de mode, ceux qui font des toiles seroient plus recherchés que les

ouvriers en rubans & en dentelles; comme ceux qui ne font que des toits & des murailles seroient préférés à ceux qui ne font que des colonnes & des statues.

Dans un Etat nouvellement formé & qui reçoit sa première législation, le fondateur imiteroit avec raison la conduite de MENTOR, qui voulant policer SALENTE, conseilloit à IDOMENE'E d'en bannir les arts qui entretiennent le faste. *Tous les artisans, (lui dit le sage Mentor) qui sont employés à ces arts pernicious s'unissent ou aux arts nécessaires qui sont en petit nombre, ou au commerce, ou à l'agriculture.*

(a) J'avoue que si la population étoit trop foible, il n'y auroit pas dans la préférence entre les arts vraiment nécessaires dont on ne peut se passer, & les arts d'une moindre nécessité; à plus forte raison la préférence seroit bien due aux artisans de première nécessité, sur ceux même qui en apportant de l'argent comme *les Espagnols, du Pérou & du Mexique* dépeuplent de laboureurs leur patrie.

Dans une monarchie & dans toute société anciennement établie, où le peuple seroit assez nombreux pour fournir à tout, ce seroit toute autre chose. Les MENTOR les plus rigides ne pourroient blâmer ni désapprouver qu'une partie de ce peuple appliquât son industrie présqu'indifféremment à tous les arts; qu'il l'employât même à fournir au luxe, & sur

(a) *Télémaque* part : III.

tout au luxe inconsideré d'un autre peuple, puis qu'également & à ce défaut, le même ouvrage & les profits qui en resultent se feroient par d'autres mains. Ce feroit d'ailleurs le cas d'examiner attentivement, si les arts liberaux qui sont sans contredit l'un des ornemens de l'Etat & d'autres arts mécaniques qui sont à la suite du luxe & de la moleffe ne seroient pas en même tems de puissans organes de l'opulence, en attirant de l'étranger une partie de son superflu.

Il est vrai que les époques les plus brillantes des arts soit à Rome, soit à Athenes, en marquant celle de la splendeur de ces Etats, ont presque toujours été inseparables de leur corruption & par là même les avantcoureurs de leur décadence. Ajoûtons que ces siècles de raffinement pour les arts & pour le luxe, ne furent pas si favorables à l'agriculture que l'avoit été l'âge d'or de la simplicité & de l'innocence, ou les mœurs fermes & sévères de la république. L'ardeur universelle qu'on témoigne aujourd'hui pour la faire prospérer fera donc un vrai phénomène, sur tout en voyant faire à cet art solide & sérieux des progrès considérables dans un siècle où régnerent tour à tour & presque à la fois la guerre & le luxe, la frivolité, les sciences & les plaisirs. A la vérité, il y a une secrete sympathie entre tous les arts & lorsque la législation favorise les arts agréables, ce peut être en les envisageant comme des canaux qui attirent & qui font circuler les

richesses pécuniaires ; ou comme une voie d'écoulement des fruits de l'agriculture , voie sans contredit plus prochaine & plus avantageuse que l'exportation dans les pais éloignés des mers.

On fait & l'on doit faire un apprentissage dans tous les arts , & il est surprenant que l'agriculture , l'art le plus nécessaire soit le seul qui n'en ait point de réglé. Toutes ces opérations sont néanmoins fondées sur des principes , qui ne peuvent être suivis sans être connus. Il pourroit y avoir là dessus des écoles de théorie , mêlée de pratique (*). Mais l'usage a établi que tout s'y fit de routine , & que chacun exécutât aveuglément ce qu'il a vû faire à son pere , ou à son maître ; habitude si forte & si invétérée qu'elle consacre en quelque sorte les plus mauvais usages & les erreurs. On n'indique ici ce défaut que pour donner lieu à réfléchir aux moiens de le corriger.

Les arts ont généralement un grand avantage , c'est que la façon qu'ils donnent à la ma-

(*) C'étoit l'idée de divers célèbres Anglois tels que *Evelin* , *Bradley* , *Miller* , *Tull* &c. qui estimoient très avantageux de former des compagnies mêlées de laboureurs & de philosophes , qui auroient un siège & des correspondants en diverses provinces du royaume & qui feroient leurs expériences sur divers terrains. Cette compagnie y eût envoyé chaque année des associés pour recueillir les observations &c. distribuer les prix à ceux qui auroient créé , ou découvert quelque nouvelle valeur &c.

tière non seulement en augmente beaucoup le prix, mais bien souvent en surpasse la valeur; en sorte que le plus mauvais parti que pût prendre un mauvais œconome seroit de la vendre brute, & en la laissant sortir du país dans cet état, il perd non seulement le gain qu'il pourroit faire en la travaillant, mais encore il fait perdre à sa patrie les avantages d'un travail qui fait vivre ses habitans, qui consomme ses denrées & qui par la vente d'une marchandise ou dans l'intérieur, ou dans le dehors, ne peut être pour elle qu'une source de prospérité.

Dès que l'on est convenu que la population est nécessaire à l'agriculture & que la faveur donnée aux arts y contribue, tout ce qui charge ou qui gêne sans nécessité ceux qui les exercent, nuit à ce but; ainsi tout impôt, ou *taxe* même indirecte sur l'*industrie*, tout *privilege exclusif*, qui restreint la liberté, ou les profits des autres ouvriers de la même profession, les *apprentissages de sept années*, si onéreux aux familles & qui n'ont été introduits en Angleterre que pour le profit des maîtres, les *droits immodérés des maîtrises*, qui sous prétexte d'augmenter la perfection de l'art, éloignent & bornent le nombre d'ouvriers, chargent de frais inutiles leur profession, & se rendent maîtres des prix qui rebutent l'acheteur; tandis qu'un petit nombre de règles pourroit suffire pour la fidélité & la confiance. *Le nombre de fêtes* qui dans les pays catholiques les moins

bigots tels que la *France* enlèvent à tous les ouvriers d'un état la douzième partie de leur tems. Toutes les charges & adstrictions de cette nature, tendent à diminuer le nombre des ouvriers, des vendeurs & des acheteurs, les facilités à travailler & à vivre, l'émulation & la concurrence diminuent, par là même la consommation intérieure si encourageante pour l'agriculture & si essentielle à son art.

Un article bien important dans les arts relativement au sujet que nous traitons est celui de l'industrie, qui accélère l'ouvrage en diminution, ou épargne de la main d'œuvre, ce qui a donné lieu à une controverse qui mettoit en parallèle ces deux idées. Donnés à l'art un grand nombre d'ouvriers, vous augmenterez en leur faveur les moyens de vivre: Supprimés-en la moitié, c'est autant de sujets que vous rendés à l'agriculture.

Ceux qui ont examiné cette thèse avec attention sont de ce dernier avis, par un grand nombre de bonnes raisons. C'est (dit M. MELON dans un petit ouvrage très-estimé) un moyen de doubler le nombre des citoyens, que de faire avec un seul, ce que l'on faisoit avec deux. Il est clair que moins on emploie de bras à un seul ouvrage, plus on en aura à sa disposition par d'autres travaux, plus on aura aussi de facilités à les nourrir, d'aliments ou d'argent à donner à d'autres ouvriers; on soutiendra mieux enfin la concurrence des prix. *Non debet fieri per plura quod potest fieri per*

pauçiora ; C'est une maxime du bon sens , & en la suivant , on imite les voies de Dieu & de la nature. On ne se plaint pas des moulins à grains , & à foie ; pourquoi se plaindroit on des autres machines qui abrègent ou qui simplifient des opérations tout auffi utiles ? S'opposer à l'emploi d'un tel mécanisme , seroit auffi absurde que les griefs des bateliers de *Londres* sur la construction du pont de *Vestminster* , ou des charrons contre le plan de rétablir les pavés. S'il étoit défavantageux de mettre en œuvre des machines qui augmentassent le nombre des mains , les Anglois ont bientôt décidé cette question par les récompenses magnifiques qu'ils ont données aux inventeurs ou aux introducteurs des machines du premier genre. Ainsi le chevalier THOMAS LOMBE reçut du parlement un présent de 14 mille livres sterlings , ou 250 mille livres tournois pour avoir établi à *Derby* pour organiser la foie , à la vérité d'une composition extrêmement difficile & dont il avoit pris le plan à *Turin* , avec autant de peine & d'habileté que de péril. On comprend combien doit épargner de bras une machine qui contient 26566. roues & 67746. mouvemens qui en 24 heures travaillent 247726080. aunes. Que si l'on fait tant de cas des moïens d'abrèger les travaux en des pais où l'on abonde en hommes & en ouvriers de toute espece , de quel prix ne seront-ils pas en des pais , qui ne jouissent que d'une médiocre population ,

& qui ont tant d'intérêt à mettre les bras en réserve pour l'agriculture.

Au reste dans cet article des arts nous avons peu à dire des *arts libéraux* qui malgré leur lustre & l'agrément qu'ils procurent, ne font ni plus d'honneur au génie, ni autant de bien à l'humanité. Quelle honte que les *arts mécaniques* aient été si souvent & si mal à propos avilis ! Ne doivent-ils pas être du moins aussi nobles, puisqu'ils font les plus utiles ?

I V. P O I N T.

Des Manufactures relativement à l'Agriculture.

Une bonne partie des idées, & des maximes relatives aux arts peuvent & doivent s'appliquer aux manufactures. Ce sont des arts en grand, & qui réunissent ou rapprochent de plus près les moïens employés par les divers arts. Elles emploient pour l'ordinaire plus de bras que d'outils & de machines, & par-là elles favorisent plus la population. Elles sont plus stables & moins ambulantes que les arts, ainsi elles sont plus fixes & plus profitables dans les pais où elles trouvent de la faveur.

Le but général des manufactures est de donner à la matière une forme qui la rende plus précieuse, & une valeur nouvelle qui lui eût été étrangère sans l'industrie, valeur qui de-

vient la source & l'aliment d'un riche commerce. Les manufactures bien constituées & bien régies, font souvent la splendeur de l'Etat par les richesses qu'elles y versent, la fortune de ceux qui les ont établies & le bien-être des peuples chez lesquels elles se trouvent.

Rélativement à l'agriculture, elles produisent divers effets manifestement avantageux. Le premier en augmentant le prix des productions de la terre, le second en procurant la consommation prompte & facile d'un surplus de denrées, le troisième en animant la culture des terres, par le débit heureux du cultivateur; ce qui augmentant la masse de leurs productions met l'agriculture en état de les donner à meilleur marché, en l'exemptant des frais onéreux de l'exportation.

Le profit de l'Etat en ce cas est moins ce que les manufactures valent à ses coffres, que les moyens qu'elles donnent de mettre en valeur les terres & de faire vivre à l'aise un grand nombre d'hommes, ce qui augmentera nécessairement sa population.

Non seulement la valeur des terres déjà fertiles augmentera par l'influence & le succès des manufactures; mais les terres les moins fécondes s'en prévaudront. On supplée par l'industrie aux productions de la terre; mais il faut toujours que les productions de la terre nourrissent les personnes industrieuses. Plus elles seront abondantes & plus les manufactures & le commerce devront s'exercer à bon marché;

au reciproque, plus les manufactures seront florissantes & plus on s'appliquera à surmonter la résistance d'un terroir stérile; ou plus on fera d'efforts pour y suppléer par son industrie.

Les manufactures ne connoissent de bornes que celles de la consommation; la nation qui possédera la main d'œuvre au meilleur marché, fera le commerce le plus étendu.

Le prix des choses nécessaires à la vie sera toujours la règle & la mesure du prix de la main d'œuvre. Il ne faut donc pas craindre d'augmenter l'embaras ou le bon marché des grains, en les augmentant, pourvû que la consommation produite par les arts vienne à leur secours. L'esprit & le grand but des loix de commerce devra donc être de faire vivre un grand nombre d'hommes par le travail, en leur procurant l'abondance & le bon marché des denrées nécessaires à la vie.

Le premier objet des manufactures devrait être l'emploi des matières du crû du pais, lins, chanvre, laines, cuirs, &c. qui étant élaborées en font *les richesses intérieures*. C'est la perfection de la politique économique de faire en sorte que la matière & la façon se trouvent réunies dans le même lieu, & que le superflu des besoins y soit employé.

Entre les manufactures qui s'exercent sur des matières du crû, l'État a un grand intérêt à favoriser les manufactures les plus utiles à la bonification des terres, dans les petits États surtout. On a observé que les manufactures en

laine étoient préférables, parce qu'elles se lient à la nourriture des troupeaux, qui devient pour les terres une source de fécondité ; elles facilitent la consommation, & les manufactures grossières y sont plus utiles. C'est ce qui déterminâ le judicieux SULLY à s'opposer aux manufactures de soie. Le public de ce tems là n'hésita point à l'en blâmer ; dans la suite on douta s'il avoit eû tort, & aujourd'hui les plus sages politiques le loueroient. Ceux qui savent que le luxe des soies fait tomber les laines ; que l'avilissement des laines porte sur les troupeaux ; que la diminution des troupeaux altère une des sources de la fécondité, ne balanceroient plus dans leur décision ; moins encore lors qu'ils sauroient que l'agriculture en France ne produit que le sixième de ce qu'elle rendoit alors, & que pour gagner quelques millions à fabriquer des étoffes, on a perdu des milliards sur le produit des terres. Ceux qui ont calculé que deux millions de cultivateurs peuvent faire naître un milliard de productions ; au lieu que trois millions d'artistes ne produisent à l'État que 700 millions en marchandises de main d'œuvre, ne seront pas si prompts à condamner ce grand homme.

La consommation intérieure des manufactures a paru si importante à la nation Angloise relativement à l'agriculture, que ce fut le motif de l'acte du parlement de 1666 portant qu'aucun mort ne seroit enterré que dans des habillemens de laine. On sent bien que de

telles précautions ne font applicables qu'aux pais qui surabondent tellement dans un genre de matières & de fabrication, qu'ils craindroient de la ralentir & de se trouver dans l'embaras s'ils n'accéléroient leur écoulement par divers moyens.

Un second objet des manufactures est la fabrication des matières étrangères, soit pour l'usage du pais même, soit pour le débit dans le dehors, & à cet égard la législation rend un très bon office à l'État, en favorisant l'importation & le travail d'une matière dont sans cela on seroit obligé de paier la façon à l'étranger. Ainsi en favorisant l'importation des matières étrangères, elle combinera cette faveur avec ce qu'elle doit aux matières du crû, de façon qu'elle n'en ralentisse point la culture & qu'elle n'en empêche point la consommation ou le débit ; elle examinera si en favorisant *les cottons, leur filage & leur tissage*, cette faveur pourroit faire négliger les *laines* & les *troupeaux* : elle verra si les *ruches* multipliées pour la cire feroient mépriser le *suif* & pourroit faire tort à la culture qui veut du *bétail* ; comme la soie devenant trop commune pourroit avilir le lin & la laine.

L'agriculture & l'industrie font l'essence du commerce, leur union est telle que sans l'industrie les fruits de la terre auroient trop peu de valeur. Si l'agriculture étoit négligée, les sources de l'industrie & du commerce seroient tariés.

Exporter

Exporter les matières du país ouvrées & importer les matières étrangères pour les manufactures & les réexporter ensuite, seroit assurément la meilleure conduite qu'on pût tenir.

Les politiques ne sont pas toujours d'accord sur les manufactures privilégiées, les uns croient cette faveur propre à récompenser les talens & à augmenter l'émulation. Cependant il est rare qu'en en soutenant une par préférence on n'en écrase, où l'on n'en étouffe plusieurs qui se seroient élevées & auroient peut-être autant & plus contribué à enrichir leur país. Les compagnies exclusives ne favorisent que des particuliers & nuisent à tout le public, le privilège ne favorise que la paresse & quelques fois l'avarice, au préjudice de la perfection. Il arrête la circulation du travail, seul principe de la circulation de l'argent. L'Etat est une société dans laquelle personne ne doit être admis à jouir seul des avantages qu'elle procure.

Dans les villes où les manufactures sont incorporées, il y a souvent moins de fabrications & plus de pauvres, que dans les villes où elles sont libres. Il s'y trouve de plus bien moins de population. On a observé qu'à Londres où se trouvent 92 compagnies privilégiées, la ville est moins peuplée qu'à Southwarck, Westminster & les autres fauxbourgs qui laissent un champ libre à tout citoyen industrieux.

Les réglemens ne sont pas mieux observés dans les compagnies de manufactures exclusives; outre qu'il est très-aisé & très-juste d'af-

fujettir les *manufactures libres* aux réglemens nécessaires à la bonne fabrication & suffisans pour le bien du fabricant & du commerce. Celui qui fabrique le mieux & à meilleur marché que possible étant sûr de la préférence. Quant aux possesseurs des secrets, comme plusieurs s'en vantent pour obtenir le privilège, outre que c'est souvent une illusion, le possesseur d'un secret n'a pas besoin de privilège pour l'exercer seul & ne doit empêcher personne de le chercher, parce qu'en le cherchant, on pourroit en trouver quelque autre plus précieux. Bonté de matières, célérité de travail, perfection de l'ouvrage c'est le meilleur de tous les secrets. Ces qualités réunies feront toujours la plus haute prospérité des manufactures, & leur feront donner une entière préférence. Des politiques habiles ont regardé toute compagnie d'artisans & de manufacturiers exclusive comme un monopole d'industrie.

Quelques personnes croient que le nombre d'artisans ou de manufacturiers se nuissent les uns aux autres, & ceux qui sont établis sont presque toujours dans la crainte de voir former autour d'eux d'autres établissemens. Cependant l'expérience prouve que leur crainte est chimérique. C'est aux villes qui abondent en ouvriers de même profession, que s'adressent le plus de commissions, parce que c'est là que régné l'émulation, & que l'on trouve des assortissemens complets & du choix. Or ce nombre d'ouvriers ne peut se trouver en des lieux

où travaillent les manufactures privilégiées, tandis qu'ils se trouvent en nombre considérable dans les villes où elles sont libres. Les privilèges exclusifs d'une compagnie, d'une maîtrise, ou d'un individu ont du plus au moins les mêmes effets ; quoi que ceux des corporations en ayent d'avantage.

Mais tous ont le défaut capital de mettre une barrière à l'industrie de tous ceux qui n'ont pas des prérogatives. C'est un coup porté & souvent mortel à l'industrie nationale plus précieuse à ménager que l'industrie particulière.

Une grande raison encore pour ne pas les approuver, c'est qu'un privilège exclusif est un oreiller de sécurité ; l'industrie meurt partout où elle n'est pas animée par la concurrence, & par l'espérance de l'emporter sur ses rivaux. Les privilégiés ne songent qu'aux profits ; tous les autres, pour réussir doivent penser au profit & à la gloire de se distinguer.

J'aurois encore une observation à faire en faveur des *petites manufactures de campagne* qui peuvent être à divers égards plus utiles que les grandes manufactures des villes ; non seulement pour fournir au païsan un secours ; mais pour lui donner un objet qui remplisse tous les vuides de son tems & surtout ceux de la mauvaise saison & des mauvais jours. Ce seroit en même tems un séminaire où les enfans du peuple seroient un apprentissage, d'où ceux qui seroient de trop pour l'agriculture pourroient

passer avantageusement en des manufactures plus considérables.

Les manufactures plus particulièrement encore que les autres arts, feront toujours l'un des objets qui attirera le plus l'attention d'un Etat qui bute à la plus grande population & à la plus florissante prospérité; non seulement pour lui-même & pour ses finances, mais encore pour le bien être de ses peuples. Dans cette vue également politique & paternelle, l'esprit de la législation ne négligera rien pour mettre en activité l'industrie des sujets de l'Etat, & en valeur tout ce qui s'y trouvera susceptible d'une avantageuse fabrication. Outre les encouragemens & les facilités qu'elle donnera à cet égard aux hommes de sa dépendance, elle accordera un libre & gracieux accès à tout étranger industriel qui pourroit donner aux premiers de l'émulation: surtout si ses pais ne sont pas assez peuplés pour fournir à tout. Mais comme les manufactures attirent & occupent un grand nombre de personnes qui doivent être nourries & qu'aucun établissement de ce genre ne peut se soutenir que dans l'abondance, les premiers soins & sa première faveur seront toujours pour l'agriculture.

V. P O I N T.

Du commerce relativement à l'agriculture.

LE COMMERCE n'étant que la communication des produits de la nature & de l'art, cette opération est inséparable de celles que nous venons de traiter, elle doit même en être la clôture & la récompense. Si l'homme étoit seul, il ne feroit rien que pour lui-même, vivant en société, il doit travailler pour elle, après avoir rempli ses propres besoins, mais comme il ne peut remplir seul des besoins qui portent sur le nécessaire, sur l'utilité & sur l'agréable, sans le secours des autres hommes il va leur offrir le surplus de son nécessaire avec les fruits de son industrie, en échange de ce qui lui manque. A quoi bon solliciter la terre à nous donner de riches produits, si ce n'est pas pour les répandre par tout où ils manquent; & que faire de l'industrie si l'on ne faisoit circuler le produit des divers talents?

Le commerce d'un pais roule d'abord sur ses productions naturelles & sur l'industrie qui les multiplie & les perfectionne. Ses objets naturels sont la nourriture, le vêtement, les commodités de la vie & ses agrémens : mais l'agriculture en fera toujours la base & l'une de ses branches principales.

La circulation intérieure, sera d'abord sa première vue; c'est que ces divers avantages servent au bien & à la prospérité du pais même,

& se répandent dans toutes les parties d'un Etat, par une communication libre & facile, comme le sang produit par la nature doit circuler dans le corps humain, sans obstruction, pour y produire la vigueur & la santé.

Quand je dis une communication libre & facile, j'entends aussi la plus prompte & la moins dispendieuse; ce qui demande nécessairement de belles routes.

L'exportation du superflu, ou de l'excédent des besoins chez l'étranger, sera le second objet du commerce d'un pais. J'entends par son *superflu* l'excédent de ses besoins relativement aux productions naturelles, ou aux fruits de son industrie. Ce dont il peut se passer & qu'il pourra convertir en d'autres objets qui lui manquent, ou en argent, sera proprement son gain.

Il seroit très-avantageux pour un Etat, de trouver tout en lui-même; & il ne doit rien négliger pour l'y faire naître, ou pour mettre en œuvre ce qui s'y trouve. Mais cela est presque impossible. Ce seroit beaucoup d'y trouver tout le nécessaire, comme les grains, le sel, le fer & quelques autres articles pareils. Mais la providence a permis que tous les avantages & tous les agrémens ne fussent pas accumulés pour ainsi dire en un même lieu, afin que les hommes ne pussent jamais se dispenser d'être humains & sociables; c'est cette combinaison de besoins & de moyens d'y

pourvoir qui donne lieu au commerce & aux traités que forment entr'eux les divers Etats.

L'exportation étant la vraie source des richesses du commerce, devra toujours être extrêmement favorisée; parce que c'est elle qui les fait circuler au profit des arts & de la culture; & comme elle ne peut se faire que du superflu, qui demande le travail dans l'intérieur, ce travail devra être extrêmement animé & favorisé.

Il est cependant des articles dont l'exportation est assés généralement défendue, comme celle de l'or & de l'argent monnoyé, celle des étalons de belle race de chevaux & autres du moins sans d'expresses permissions, & cela par des raisons connues ou faciles à pénétrer.

Dans la défense d'exporter, on pourroit comprendre encore des matières du crû, comme les laines, les foies, les lins & les chanvres qui ne devroient point être exportés brutes; pour en gagner la façon & retenir l'argent qu'elle coûteroit. Ainsi sous le regne de la Reine Elizabeth, l'exportation des laines fut défendue, dès-lors les manufactures & les arts augmentèrent le nombre d'hommes, le labourage & le pâturage furent portés à leur perfection; & avec l'augmentation du bétail, on vit croître le commerce des cuirs, salaisons, beures, fromages, suifs, &c. C'est là sans doute une grande leçon pour tous les Etats qui ont des matières brutes à retenir, & à travailler pour en faire ensuite un objet de commerce & d'exportation.

Ce sera sans doute aussi un article bien important pour les dépositaires de la législation, d'être exactement instruit de tout ce que produit un pais, propre à y être augmenté, retenu & manufacturé, pour en fortifier son commerce. Les bestiaux en tout genre sur-tout *en Suisse*, y feront toujours une source de fécondité & de richesses, par les sommes considérables qu'ils attirent de l'étranger, par l'abondance qu'ils répandent dans l'intérieur des familles, par les profits des manufactures qui en résultent, telles que les tanneries, mais encore par l'augmentation des grains, que produiront leurs engrais sur des terres cultivées avec soin.

L'usage varie beaucoup à l'égard des charges & faveurs que les souverains attachent dans leurs douanes aux choses qui peuvent être exportées. Les unes payent des droits de sortie, d'autres y sont absolument franches; les Anglois seuls sont allés jusqu'à donner un prix d'exportation. Cet article peut beaucoup varier selon la nature des objets, la position des lieux, le besoin des sujets, & l'intérêt que le Prince ou la nation peuvent avoir à faciliter, à moderer ou à retenir cette exportation. En général & dans la plupart des cas, elle est si avantageuse, que l'on gagne presque toujours à l'encourager.

Les pais fertiles & bien cultivés donnent certainement de grandes facilités pour l'exportation à bas prix. C'est un grand motif pour

perfectionner la culture & augmenter autant qu'il se peut l'abondance; d'autant plus que le commerce augmente infailliblement la population.

Si le sol d'un pais n'est pas propre à la culture des grains, ou qu'il s'y refuse par sa stérilité, il faut nécessairement y suppléer par l'industrie & par le commerce; comme on l'a fait en *Hollande* & en d'autres lieux.

Les productions d'un pais étant celles de *la nature* ou de *l'industrie*, on accrédi-tera les premiers, en leur donnant par ses soins la meilleure qualité possible, ce qui (pour les vins sur-tout) en augmenteroit beaucoup la réputation & par là même le prix; & l'on donnera de même aux produits du travail une vogue considérable, en apportant dans leur fabrication la plus grande fidélité, & en mettant à la tête de ces travaux des personnes intelligentes & industrieuses, capables d'imaginer, ou de saisir le goût du public. Des écoles de dessin seront toujours en ce genre la base de tous les succès. Une sage législation pourra influer beaucoup sur toutes ces choses par ses régle-ments; mais son autorité seroit insuffisante, ou infructueuse sans l'habileté, la prudence & la bonne foi des entrepreneurs.

L'IMPORTATION des denrées ou des marchandises étrangères dans un Etat, est un troi- sième objet du commerce, & un objet d'une très-grande importance. Naturellement il ne devroit rien y être apporté que pour son be-

soin , ou du moins pour son utilité & pour son profit : mais jamais pour nuire aux intérêts de l'Etat , ou des personnes qui en dépendent.

Si l'importation a pour objet des denrées , il est rare qu'elle ne nuise pas beaucoup à l'agriculture du pais où elle se fait , en empêchant , ou en rendant moins avantageuse la vente de ses produits , ce qui ne pourroit qu'y ralentir la culture en rebutant le cultivateur. Elle n'est convenable que dans des cas de besoins urgents , & c'est à les prévenir qu'un sage gouvernement met tous ses soins ; soit en animant tous les genres de culture , & donnant lieu à ce qu'elle soit étendue par tous les défrichemens possibles ; soit par des gréniers de précaution qui puissent s'ouvrir au besoin pour rompre le monopole des particuliers , & garantir le pauvre peuple d'une trop grande cherté dans les années malheureuses pour les récoltes , comme les pais du louable canton de *Berne* & des autres parties de *la Suisse* , l'ont éprouvé à diverses fois par les bontés paternelles de leurs gracieux souverains.

L'IMPORTATION a d'abord , & naturellement pour objet des choses qui ne peuvent croître dans les climats tempérés ; comme les épiceries , les drogues , le sucre , le thé , le café , &c. articles malheureusement trop familiers aujourd'hui , & qu'un long usage a rendu presque autant nécessaire que la nourriture. Combien d'autres choses ne pourrions nous pas indiquer encore , soit de la nature de celles qui

croissent, ou qui se travaillent dans le pais où on les apporte soit de celles qui lui sont absolument étrangères à l'un ou l'autre de ces égards & dont les unes sont mêlées d'utilité & d'agrément, les autres de pur luxe, ou de vaine curiosité. Ces divers articles demandent des règles & des tempéramens sujets à varier, suivant l'état plus ou moins heureux d'un pais; mais la législation a sur-tout cela des principes généraux & incontestables.

Le 1°. d'interdire l'entrée de ce qui seroit jugé évidemment nuisible à un pais, tel que seroit l'importation des choses de même genre que celles qui y croissent, ou qui par une qualité supérieure, pourroient les décréditer, en empêcher ou en restreindre le débit intérieur.

Le 2°. d'interdire l'entrée des marchandises étrangères, de même genre que celles qui se fabriquent dans les pais de l'Etat où on les apporte, qui nuïroient infailliblement à leur fabrication, à leur écoulement & à la culture des matières qui y fournissent.

Le 3°. de défendre ou limiter l'entrée des marchandises de luxe, ou de mode qui enlèvent beaucoup d'argent; à moins que le commerce d'exportation ne fût devenu si avantageux, que ce luxe pût être envisagé comme le profit des échanges, ou le fruit de l'industrie.

Le 4°. de favoriser l'entrée des matières étrangères brutes, qui pourroient y être mises en œuvre, telles que le coton, & faire gagner au peuple d'un pais une façon qu'il payeroit sans

cela à l'étranger ; lors sur-tout que ces matières ainsi ouvrées font actuellement partie de la consommation intérieure, & peuvent devenir l'objet d'une exportation avantageuse, après avoir occupé utilement ses manufactures. On sentira sans peine que les défenses d'importation des choses d'une utilité évidente ou d'une consommation journalière, ne pourroient se faire que lorsque les établissemens nationaux, ou formés dans un país, y auroient pris consistance & se trouveroient en état de fournir à ses besoins.

Dans les cas de simple agrément, la législation pleine de bonté pourroit, sans en venir à une privation totale, en rendre l'importation plus rare, plus mesurée & plus difficile ; hors des cas d'une absolue nécessité, elle apportera toujours le moins de gêne qu'il sera possible au commerce, autant du moins que l'intérêt général de l'Etat & de la société, bien entendu, pourra le permettre.

Les privilèges exclusifs tendant à gêner la liberté du plus grand nombre, méritent toujours la même attention. Ce seroit ici le cas de rappeler les principes que nous avons posés à cet égard en parlant des manufactures.

Les compagnies de commerce ayant plus d'étendue & embrassant de plus grands objets, seroient plus de mal encore, parce qu'il est rare qu'elle ne deviennent abusives & tyranniques, en éloignant, ou étouffant tout ce qui n'est pas de leur intérêt, de façon à hâter

souvent l'intérêt public. L'esprit de monopole qui est presque toujours celui de ces compagnies est un esprit destructif. L'on a accusé les *Hollandois* de bruler quelquefois ou de jeter à la mer de grandes quantité de poivres, de muscades ou de bleds, pour en soutenir le prix. „ Tel est, (dit un Auteur,) l'esprit d'une „ compagnie qu'elle préférera toujours un gain „ de dix pour cent sur mille tonneaux d'exportation à celui de cinq pour cent sur deux mille „ tonneaux. ” Dans le commerce libre au contraire, la concurrence force nécessairement le marchand à se contenter de profits médiocres, & à augmenter les exportations pour augmenter ses profits.

En donnant au commerce le plus de liberté qu'il est possible, il se fera peut-être moins de grandes fortunes; mais un plus grand nombre de fortunes médiocres & une aisance plus généralement répandue en fera le fruit; ce qui certainement est le plus sûr & le plus avantageux pour un pais, & qui sera par-là même le but d'une bonne législation, sur-tout dans les Etats républicains, où l'on doit chercher ce qui approche le plus de l'égalité.

Une prospérité plus générale est toujours plus favorable à la circulation des profits du commerce, que l'opulence d'un petit nombre. Elle sera plus propre aussi à hausser le prix des terres, par la concurrence & à les mettre en valeur, que des fortunes éclatantes qui tour-

nent tout ce qui tient à elles en luxe & en embélissements ; outre que des fortunes médiocres ne donneront jamais autant de mauvais exemples de vices & de prodigalité. Enfin cet état moien d'aifance fera plus favorable à une raisonnable population, l'un des grands buts que l'on doit se proposer.

Les républiques ont pour l'ordinaire cet avantage que le commerce y est plus libre ; on n'y voit jamais, ou du moins bien rarement, ces monopoles d'Etat si odieux, qu'on n'a vû que trop dans les monarchies. Dans le gouvernement d'un feul, (dit M. de Montesquieu,) le commerce est fondé fur le luxe : dans le gouvernement de plusieurs il est fondé fur l'œconomie. Ajoûtons qu'il est accompagné de bien plus de fûreté : ces fortunes moins rapides ne feront du moins jamais expofées à des coups d'autorité qui les renverfent ou qui les épuiſent. Le succès du commerce dans les républiques est fenſible par un grand nombre d'exemples anciens & modernes, tels que ceux des villes de *Tyr*, de *Carthage*, de *Marſeille*, de *Florence*, de *Venife*, des villes *Anſéatiques*, & plus en grand, par le degré de ſplendeur auquel il a porté les *Provinces unies*, que leur commerce a égalé aux puiffances les plus reſpectables de l'Europe.

En laiffant beaucoup de liberté au commerce, la légiflation a droit de la tempérer par ſes ſages réglemens, & ſur-tout d'exiger beaucoup de candeur & de bonne foi : la police ne ſau-

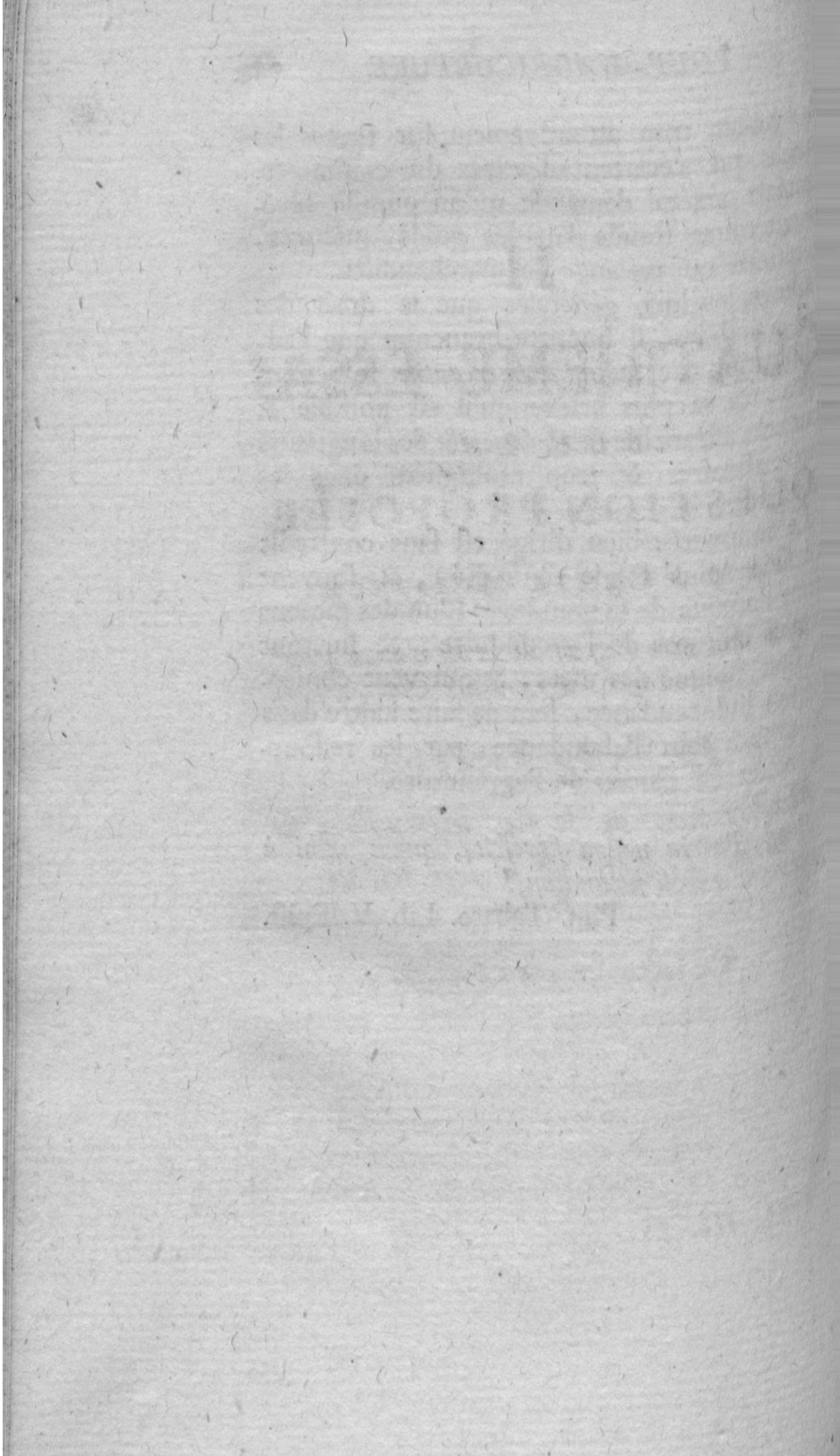
roit veiller trop attentivement sur toutes les licences qui s'écartent des loix du commerce. L'intérêt général demande qu'on punisse sévèrement toute fraude dans les poids, mesures, altérations ou mélange de marchandises.

Outre les loix générales que le droit des gens a établies, il importe beaucoup que l'administration de *la justice mercantile* soit sommaire, & la plus briève qu'il est possible & pour cela affranchie des formes & des longueurs trop ordinaires & trop multipliées dans les tribunaux.

Le commerce bien dirigé est sans contredit la base la plus solide d'un Etat, & souvent même l'organe de sa grandeur. L'un des moiens les plus efficaces de l'y conduire, & sur-tout un Etat éloigné des mers, & qui veut conserver son indépendance, sera de faire naître dans son propre sein l'abondance, par les ressources *solides & variées* de l'agriculture.

Quod Patria nostra florescit, quam mihi à quocumque excoli jucundum!

Plin. Tabato. Lib. V. Epist.



nelet dans le quel il y avoit eu auparavant du vinaigre ; Il y ajoute un peu de poivre d'Espagne, de racine de Pyrethre, & de Tarte cru bien pulverisé; le tout laissé pendant 5. semaines sur le fourneau a produire d'excellent vinaigre.

Pour l'eau de vie on fait germer le millet de la même façon qu'on fait pour les grains qu'on employe dans la biere; & après l'avoir fait sécher, on le fait concasser grossièrement & l'on verse sur cette grossiere farine, de l'eau bouillante, en brassant le tout. Lors qu'il est presque refroidi, on y ajoute de l'écume de moût telle que le vin nouveau la pousse; lors qu'il fermente, on brasse derechef, puis on couvre légèrement le vase d'un linge double, au bout de quelques jours la matiere fermente, & lors que ce mélange commence à s'éclaircir, & qu'il exhale une odeur spiritueuse, on le distille & on tire une eau de vie foible, qui rectifiée encore une fois, il en résulte un esprit très-fort.